

DOSSIER D'INFORMATION

# LA VOIE DE PRÉPARATION

de l'enseignement secondaire général





DOSSIER D'INFORMATION

# LA VOIE DE PRÉPARATION

de l'enseignement secondaire général



SCRIPT

Service de Coordination de la Recherche  
et de l'Innovation pédagogiques et technologiques



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

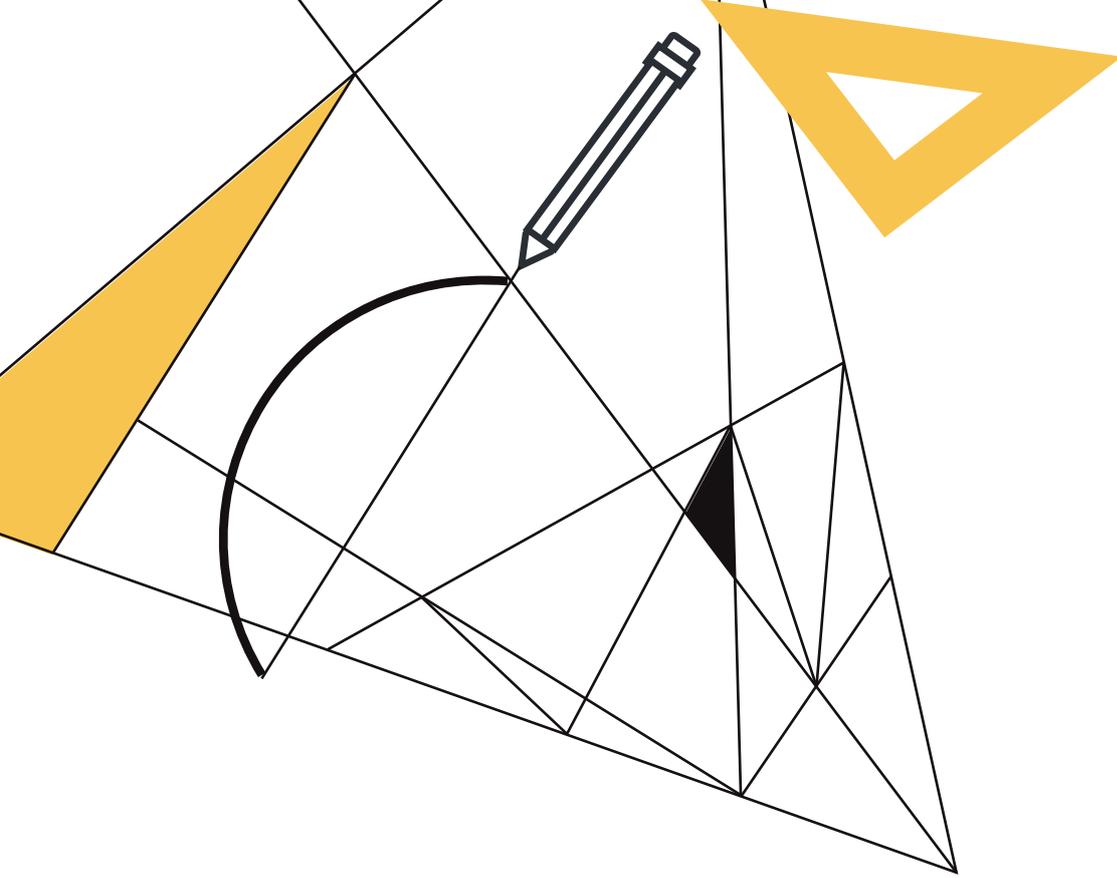
© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, juin 2020

rédaction : MENJE, Service de l'enseignement secondaire  
Groupe de travail de la Commission "voie de préparation" du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire  
layout : MENJE, Service presse et communication  
isbn : 978-99959-1-273-4  
[www.men.lu](http://www.men.lu)



# Sommaire

Introduction .....	6
1. Les objectifs.....	7
Développer les potentialités individuelles.....	7
Ouvrir des perspectives de qualification.....	7
Répondre aux besoins des élèves et les préparer à la vie autonome.....	8
2. Les fonctions éducatives .....	9
3. La pédagogie et l'évaluation.....	10
Pédagogie .....	10
L'évaluation de l'élève.....	11
4. Les modules .....	12
5. L'enseignement par compétences .....	13
Les langues et les mathématiques :.....	14
La culture générale.....	15
L'enseignement pratique en option et à l'atelier .....	17
L'éducation physique et sportive .....	18
6. Les stages dans la voie de préparation .....	19
7. La structure de la voie de préparation au sein de l'enseignement général .....	20
8. La promotion des élèves .....	21
9. Le suivi individualisé de l'élève .....	22
Le tutorat.....	22
La cellule d'orientation : .....	23
Le SePAS (Service psycho-social et d'accompagnement scolaires) et le CePAS (Centre psycho-social et d'accompagnements scolaires).....	24
Le SSE (Service socio-éducatif) .....	25
L'ALJ (Antenne locale pour jeunes) .....	25
10. Les besoins spécifiques .....	27
11. Aides financières pour élèves nécessiteux .....	28
12. Le maintien scolaire.....	29
La prévention .....	29
L'intervention.....	31
La compensation.....	34
13. Le profil de l'enseignant.....	36
Communiquer .....	37
Enseigner .....	38
Différencier.....	39
Diversifier .....	40
Orienter.....	40
Se former .....	41
14. La provenance des élèves .....	42
15. Les lycées .....	43
16. Liste des abréviations .....	44
17. Index des sources.....	45



---

## Note aux lecteurs :

De nombreuses questions se posent lors de la mise en pratique de l'enseignement par compétences au niveau de la voie de préparation.

Ce document vous propose des informations essentielles et donne des recommandations. Il est très important de comprendre que des recommandations restent des recommandations et ne sont pas contraignantes. L'autonomie et les compétences de l'enseignant lui donnent toute liberté de trouver des voies appropriées pour faire avancer ses élèves dans leurs apprentissages.

Il est prévu de remettre ce document régulièrement à jour. Il servira de la sorte entre autres aux collègues qui commencent à enseigner à la voie de préparation.



## Introduction

« La voie de préparation de l'enseignement secondaire général regroupe des élèves ayant des aptitudes et capacités d'apprentissage très hétérogènes. Destiné à prendre en charge plus spécialement les enfants éprouvant des difficultés à assimiler les contenus et à suivre les rythmes d'apprentissage uniformisés, un régime plus individualisé de formation répondant aux caractéristiques spécifiques de ces élèves (...). » (Exposé des motifs, Loi du 3 juin 2004 portant création du régime préparatoire de l'enseignement technique)

Au cours des années le régime préparatoire se développe et s'élargit. Lors de la réforme du 29 août 2017, le régime préparatoire devient la voie de préparation (VP), qui inclut les classes de 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général (ESG) et la classe d'initiation professionnelle (CIP). Les classes de 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> existent aussi en régime linguistique spécifique (7 PF, 6PF, 5PF), c'est-à-dire ce sont des classes où la langue véhiculaire des modules est le français, sauf les modules de langues.

- À la rentrée 2011-2012, les disciplines culture générale et pratique à l'atelier deviennent des disciplines modulaires et se rajoutent également aux disciplines de promotion.
- À la rentrée 2016-2017, les cours de « vie et société » remplacent l'instruction religieuse et la formation morale et sociale. Ces cours font partie de la discipline modulaire « culture générale ».
- À la rentrée scolaire 2017-2018, l'éducation physique et sportive s'ajoute aux cinq disciplines de promotion (français, allemand / luxembourgeois pour les classes francophones), mathématiques, culture générale et enseignement pratique à l'atelier).
- Depuis la rentrée 2018-2019, les classes IPDM n'existent plus, mais les classes d'initiation professionnelle (CIP) sont créées.
- En septembre 2018, le nouveau règlement grand-ducal ajuste les critères de promotion pour la voie de préparation.

Les trois finalités possibles de la voie de préparation sont :

- l'insertion des élèves dans la voie d'orientation de l'enseignement secondaire général ; le conseil de classe veille à détecter les élèves qui en ont les capacités (dès la 7<sup>e</sup>);
- l'intégration dans une formation professionnelle adéquate ;
- l'accompagnement des élèves ne pouvant accéder à ces voies pédagogiques vers des mesures d'aide à l'insertion dans la vie active.

Un enseignement modulaire, mis en place en mathématiques, langues, culture générale, enseignement pratique à l'atelier et éducation physique et sportive, permet à chaque élève d'avancer à son rythme et de combler ses lacunes. Une collaboration étroite des services internes (le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS), le Service socio-éducatif (SSE), la cellule d'orientation (CO), la commission d'inclusion scolaire (CIS)) et des services externes (les Antennes locales pour jeunes du Service nationale de la jeunesse (ALJ) et la Maison de l'orientation (MO)), favorise le suivi individuel de l'élève.



## 1. Les objectifs

### Développer les potentialités individuelles

Dans la voie de préparation, un enseignement personnalisé permet de :

- organiser des mesures pédagogiques et sociales qui cherchent à résorber les déficits et à valoriser les acquis et les potentialités de chaque élève ;
- accorder à chacun le temps nécessaire pour atteindre les objectifs d'apprentissage ;
- préparer au passage vers une 6 G ou une 5 AD de l'enseignement secondaire général ou vers les classes supérieures de l'enseignement secondaire général.

### Ouvrir des perspectives de qualification

L'enseignement dans la voie de préparation a comme finalité de :

- confirmer le droit à la qualification pour tous ;
- amener un maximum d'élèves vers une voie leur permettant d'améliorer leurs perspectives dans le monde du travail ;
- mettre en œuvre une conception renouvelée de l'éducation et de la marche vers la qualification.

### Répondre aux besoins des élèves et les préparer à la vie autonome

La voie de préparation soutient l'orientation de l'élève notamment :

- en mettant en œuvre des mesures d'assistance et de guidance en collaboration avec le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS), le Service socio-éducatif (SSE), la cellule d'orientation, la commission d'inclusion scolaire et l'Antenne locale pour jeunes (ALJ) en vue de l'acquisition d'une certification scolaire ou professionnelle ;
- en guidant les élèves qui ne réussissent pas l'intégration dans la voie d'orientation de l'ESG ou dans la formation professionnelle vers des voies adaptées (CIP/COP/COIP).



## 2. Les fonctions éducatives

Les différentes fonctions éducatives, indissociables dans la réalité pédagogique et à assumer par l'ensemble d'une équipe éducative, peuvent s'esquisser de la manière suivante :

- La formation générale : Elle est adaptée pour chaque élève à la suite de l'analyse des besoins et des objectifs à atteindre pour chaque module.
- La formation pratique : Elle se déroule dans des options et ateliers suffisamment polyvalents pour les besoins de cet âge. Les élèves de la voie de préparation profitent à chaque fois que les besoins l'exigent des infrastructures des lycées.
- Les stages en entreprise : Ces stages ont pour objectif de soutenir le choix professionnel de l'élève par la possibilité de vivre la pratique professionnelle d'un ou de plusieurs métiers en entreprise, de renforcer l'action pédagogique en mettant l'accent sur les aspects fonctionnels des apprentissages scolaires, de favoriser l'intégration des jeunes en apprentissage ou sur le marché de l'emploi.
- Dans cette optique, l'école renforce la collaboration avec les entreprises. Les intervenants sont les enseignants, le Service de psycho-social et d'accompagnement scolaire (SePAS) et le Service socio-éducatif (SSE) en collaboration avec l'Antenne locale pour jeunes (ALJ), le Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP) et les conseillers à l'apprentissage.
- L'animation culturelle et sociale sous forme de projets, d'options et activités para/périscolaires.





## 3. La pédagogie et l'évaluation

### Pédagogie

Afin de réussir l'intégration des élèves, la voie de préparation mise sur certaines particularités pédagogiques, dont notamment :

- l'organisation des études sous forme modulaire ;
- la progression scolaire exprimée en modules réussis ;
- un enseignement sur mesure ;
- la progression selon le rythme personnel ;
- l'évaluation positive.

Au sein des différents lycées et centres de compétences, certaines actions plus ciblées sont organisées :

- des classes à enseignement spécifique existent dans plusieurs lycées pour offrir un enseignement destiné plus spécifiquement aux élèves en provenance des classes du cycle 3.1, 3.2 ou 4.1, ou à des élèves présentant de sérieux problèmes d'alphabétisation ou en mathématiques ;
- certains lycées d'enseignement secondaire général organisent des classes d'insertion pour les élèves sortant de classes d'accueil ;
- les élèves de la voie de préparation qui ont des difficultés d'adaptation en classe peuvent suivre momentanément des classes dites « mosaïques » ou comparables qu'offrent certains lycées.

La pédagogie de la réussite a comme finalité de :

- essayer de résorber dans la mesure du possible les déficits de l'élève (cognitifs, linguistiques, affectifs, sociaux, . . .) ;
- valoriser toutes les capacités des élèves moyennant une évaluation positive et constructive ;
- accorder à chaque élève le temps dont il a besoin pour atteindre son objectif d'apprentissage ;
- offrir un premier contact avec le monde du travail sous forme de stage d'orientation professionnelle.



## L'évaluation de l'élève

Les bulletins trimestriels comportent les branches qui se déclinent par une progression modulaire. Ils informent sur les modules que l'élève a réussis ou est en train de faire. Les modules sont évalués selon des compétences définies. La réussite d'un module est certifiée par une note d'au moins 30 points sur 60, suivie de la mention :

« module réussi ».

Les devoirs sont notés de 1 à 60 :

50 – 60 :	TRES BIEN
40 – 49 :	BIEN
30 – 39 :	SATISFAISANT
20 – 29 :	INSUFFISANT
01 – 19 :	MAUVAIS

Un complément au bulletin renseigne sur les domaines de compétences des disciplines. Certains élèves réussissent un module en un trimestre/semestre, d'autres travaillent plus longtemps sur le même module. Un élève qui n'a pas obtenu un module à la fin du trimestre/semestre, obtient une note évaluant ses progrès au cours du trimestre/semestre et la mention « en voie d'acquisition ».

Après un trimestre/semestre, l'élève ne « refait » donc pas le module, mais il poursuit son apprentissage dans celui-ci, sauf pour les modules de culture générale (CULGE) et de l'éducation physique et sportive (EDUPH), pour lesquels un nouveau module débute chaque trimestre.

Les différents domaines de compétences sont évalués lors de situations d'évaluation. Au cours du trimestre/semestre, ils font l'objet d'une appréciation sur le complément au bulletin. Ces situations peuvent être des tests traditionnels, mais aussi des appréciations de productions orales, des évaluations d'écoutes, des évaluations de projets ou de productions des élèves ainsi que des appréciations de compétences perçues en situations de classe. L'évaluation finale est aussi exprimée par une note sur 60 points.



## 4. Les modules

Le module peut être défini comme « package pédagogique » : il représente une tranche de matière d'enseignement traitée comme une entité pédagogique indépendante.

Cette pédagogie adaptée permet à l'élève de progresser selon ses compétences et affinités en valorisant ses points forts et en développant son autonomie. Ainsi le rythme de son avancement dans les modules ne s'opère pas nécessairement en synchronie.

La progression de l'élève ne s'exprime pas en années, mais en modules réussis. Les modules s'articulent dans une séquence pédagogique fixe, assurant un enchaînement logique de la matière à assimiler et un degré de complexité croissant.

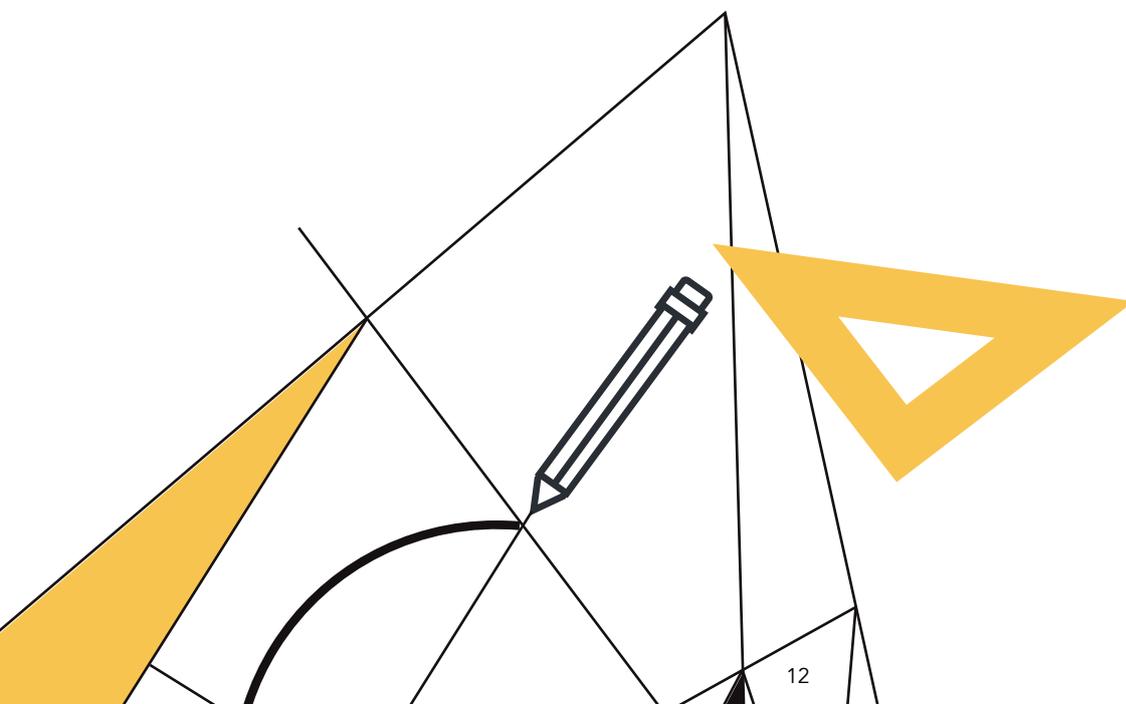
Généralement le module comprend les éléments suivants :

- un tableau synoptique indiquant la position du module dans la progression formative ;
- le sommaire du programme de formation du module ;
- le contenu technique proprement dit, une synthèse des acquisitions atteintes en fin de module et exprimées en termes fonctionnels ;
- la validation prévue en cas de réussite du module ;
- l'organisation pédagogique indiquant les méthodes proposées, le suivi, l'évaluation ;
- Pour CULGE et EDUPH: la durée de parcours normale du module ;
- Pour MATHE: les prérequis nécessaires (module d'antériorité).

Il est évident que pour certaines disciplines, comme les langues, la modularisation est caractérisée par une très grande hiérarchisation des savoirs et savoir-faire, alors que dans d'autres domaines une plus grande indépendance des modules est concevable. (Cf. enseignement par compétences)

L'évaluation repose sur une description positive des acquis.

Chaque élève a la possibilité de suivre l'enseignement dans sa langue dominante (allemand ou français).





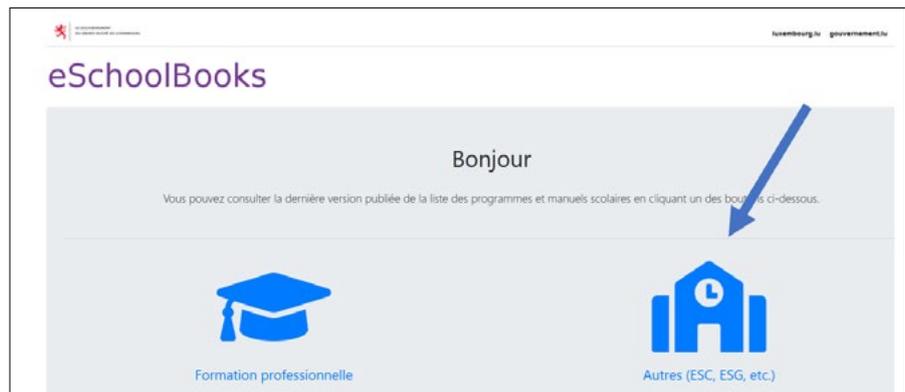
## 5. L'enseignement par compétences

On retrouve les référentiels de compétences de toutes les disciplines sur [eSchoolBooks.lu](https://eSchoolBooks.lu) :

Par exemple :

« Autres »

1.



« Enseignement  
secondaire général »

2.



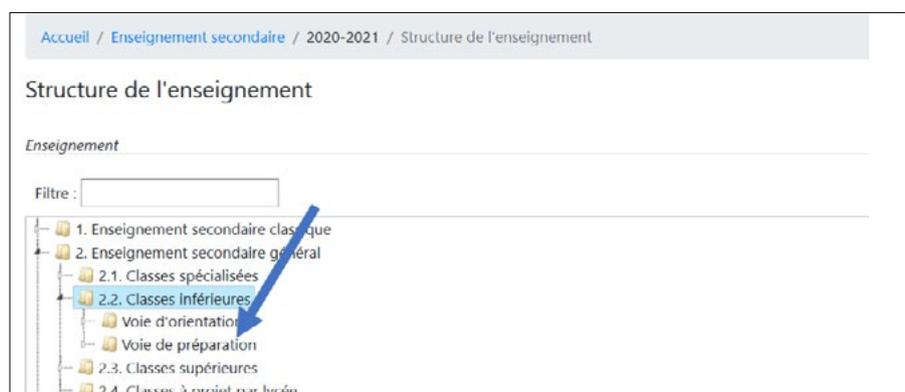
« classes inférieures »

3.



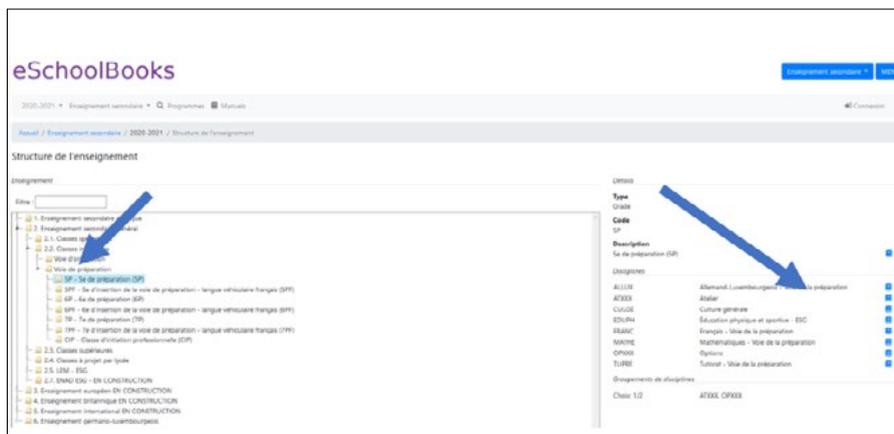
« voie de préparation »,

4.



« classe respective »

5.



## Les langues et les mathématiques

En consultant les référentiels de compétences des modules, on peut se faire une idée de ce qui est exigé par les énoncés qu'on retrouve sur le bulletin. Voici un exemple de compétences en français :

Bulletin des compétences	Descripteur module : Français : module 6
compréhension écrite	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comprendre, dans les grandes lignes, ce qui se passe dans une courte histoire, si elle est bien structurée, identifier les personnages les plus importants et reconnaître si le récit décrit des faits du présent ou du passé.</li><li>• Comprendre des lettres personnelles, peu compliquées dans lesquelles des événements et des expériences sont racontés en détail.</li><li>• Comprendre des textes informatifs et factuels et des rapports peu compliqués sur des sujets familiers parus dans des magazines de jeunes.</li></ul>

---

Le module est acquis si la plupart des compétences visées ont été atteintes, peu importe le nombre de notes que l'élève a obtenues. Des élèves obtiennent un module après un trimestre/semestre ou au cours d'un trimestre/semestre. D'autres travaillent pendant une année sur le même module. Un élève qui n'a pas obtenu un module à la fin d'un trimestre/semestre, reçoit la remarque suivante sur le bulletin : « en voie d'acquisition ».

Les 4 domaines de compétences seront évalués lors de situations d'évaluation. Au cours du trimestre/ semestre, ils feront l'objet d'une appréciation sur le complément au bulletin. Ces situations d'évaluation peuvent être des tests traditionnels, mais aussi des appréciations de productions orales, des évaluations d'écoutes, des évaluations de projets ou de productions des élèves ainsi que des appréciations de compétences perçues en situation de classe. Il est important que l'enseignant fixe les compétences qu'il évalue avant la mise en œuvre de la situation et que les élèves soient informés de ce sur quoi ils seront évalués. L'évaluation finale est aussi exprimée par une note.

Le site de la voie de préparation sur « eduDocs » propose des exemples de matériel didactique approprié pour les différents modules (education.lu -> ressources -> eduDocs -> l'enseignement secondaire et secondaire technique ; toutes les autres ressources, par discipline -> régime préparatoire). Pour les mathématiques en particulier, un recueil d'explications et d'exercices pour les 6 premiers modules (en langues allemande et française) est disponible, ainsi qu'une version pour les élèves qui mettent plus de temps (jusqu'à une année) pour réussir le premier module.

Remarque concernant le luxembourgeois

Il est à noter que la discipline ALLUX comprend aussi l'enseignement du luxembourgeois, c'est-à-dire que l'apprentissage de l'oral et de la lecture sont partie intégrante de l'enseignement du luxembourgeois jusqu'en classe de 5 P. Le niveau demandé à la fin du 3<sup>e</sup> module est décrit dans les socles de compétences CCP.

Comme les classes d'insertion francophones de la voie de préparation (7 PF, 6 PF, 5 PF) n'ont pas de cours d'allemand, ils suivent un enseignement par modules en luxembourgeois "LUXEM". Le MENJE a défini six modules de luxembourgeois pour les classes d'insertion francophones de la voie de préparation.

## La culture générale

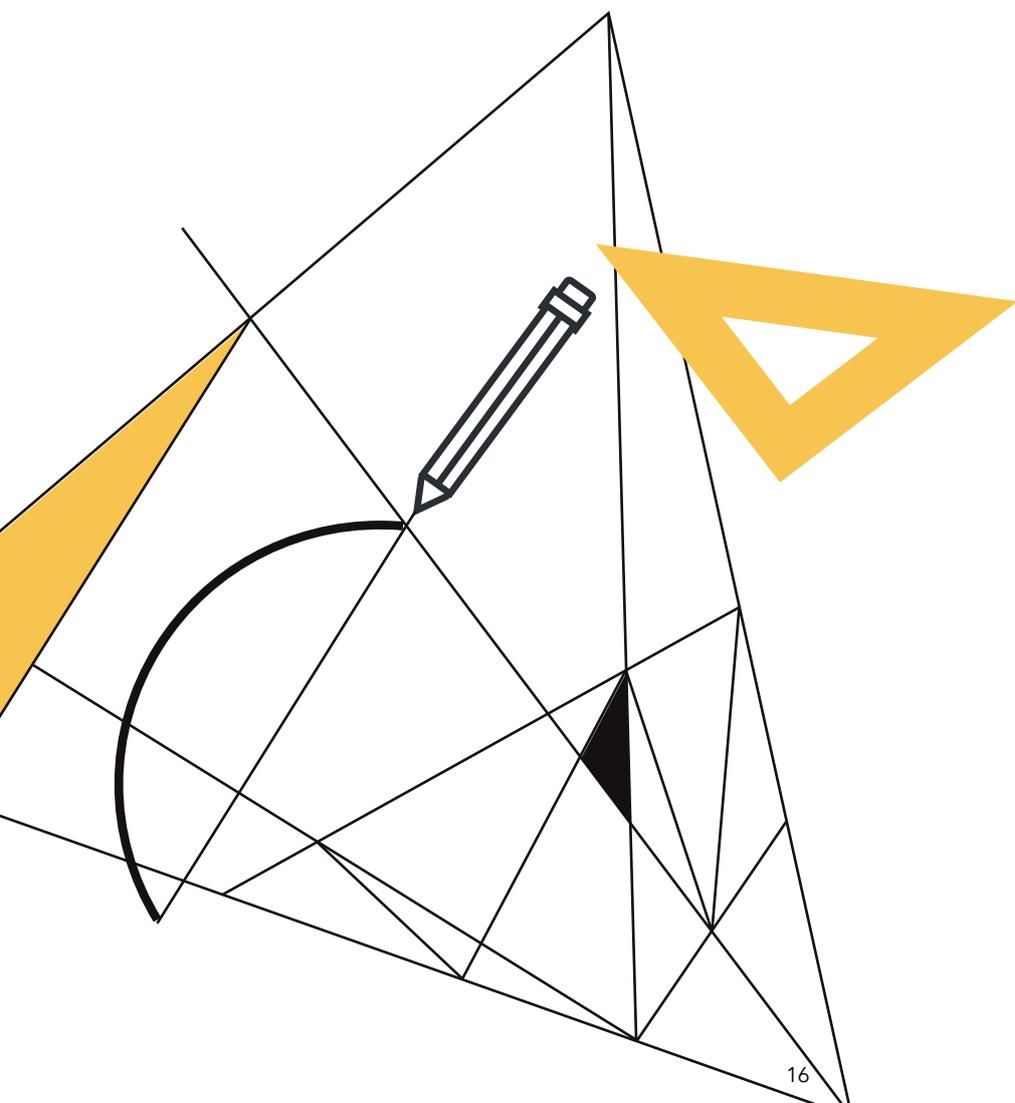
La culture générale regroupe et combine plusieurs « disciplines » : ainsi les sciences sociales, les sciences naturelles, l'éducation aux médias et les techniques de l'information, le cours « vie et société » et le tutorat en font partie. Ces disciplines sont enseignées dans les différents modules, l'accent étant mis sur une ou plusieurs d'entre elles suivant le module.

- Le parcours des modules s'organise comme suit :
- les modules 1, 4 et 7 mettent l'accent sur l'histoire, l'éducation à la citoyenneté et l'orientation professionnelle,
- les modules 2, 5 et 8 mettent l'accent sur la biologie, l'éducation à la santé et le développement durable,
- les modules 3, 6 et 9 mettent l'accent sur la géographie, la physique/chimie, les nouvelles technologies et l'éducation aux médias.

---

Il est recommandé que les différentes disciplines de culture générale soient assurées par un seul enseignant (qui soit aussi le régent).

- L'enseignant entame un nouveau module à la fin de chaque trimestre/semestre. Sur le bulletin, il certifie le module aux élèves qui ont réussi à acquérir les compétences visées avec une note suffisante.
- Le module non réussi peut être accordé ultérieurement, si les compétences non certifiées antérieurement, ont été atteintes.
- Une progression non linéaire dans les modules est possible, car la plupart des modules en culture générale visent des compétences différentes.
- À l'instar des autres disciplines, il est recommandé de fixer les compétences visées au début du module. De la sorte les élèves savent ce sur quoi ils seront évalués. Il est recommandé de s'orienter aux critères d'évaluation officiels définis par les programmes.
- Tous les descripteurs se rapportent à des compétences à construire et non à des contenus à retenir. L'enseignant fait un choix judicieux des contenus à traiter et est invité à déterminer le niveau des connaissances qu'il exigera de ses élèves. Cette autonomie permet à l'enseignant d'adapter la matière à traiter à sa classe.



---

## L'enseignement pratique en option et à l'atelier

Les compétences décrites en atelier sont des compétences transversales.

Il est recommandé aux enseignants d'une même classe de se concerter au début d'un module sur les compétences qu'ils évalueront à la fin du module. Il y a souvent lieu de « traduire » une compétence pour l'atelier spécifique, ce qui aidera aussi les élèves à mieux comprendre ce sur quoi ils sont évalués.

Exemples :

Compétence transversale :	Traduction pour l'atelier spécifique
→ Sait lire une fiche technique	→ cuisine : Sait lire une recette de crêpes. → métal : Sait lire et mettre en œuvre une description détaillée de la manière dont on confectionne un chauffe-plat. → bois : Sait assembler un étalage à l'aide d'un mode d'emploi. → ...
→ Entretien et range le matériel et son plan de travail	→ cuisine : Fait la vaisselle convenablement et range les aliments correctement emballés aux endroits adéquats. → jardinage : Nettoie les outils convenablement, nettoie ensuite le lieu de nettoyage et range le matériel. → ...

Il se peut qu'il y ait des compétences difficilement observables dans certains ateliers ou options. Les élèves ne sont évalués que dans les ateliers où la compétence est observable. Il peut s'avérer difficile de découvrir le travail en équipe en couture ou le calcul de base dans un cours d'éducation artistique spécifique.

Il est à noter que les élèves de la voie de préparation ne suivent pas une initiation à la profession dans les ateliers. Les ateliers sont destinés à faire découvrir aux enfants leurs talents, leurs intérêts et leurs capacités dans le cadre du travail manuel. Voilà pourquoi « la pièce produite » de l'atelier ne joue plus le rôle pour l'évaluation qu'elle jouait peut-être par le passé. On pourrait se demander parfois pourquoi on ne retrouve pas plus tôt une compétence comme « respecte les consignes d'hygiène et de sécurité » dans les modules. Si on retrouve cette compétence dans le module 3 seulement, cela ne veut pas dire qu'on ne travaille pas cette compétence dès le module 1. Cela veut tout simplement dire qu'on laisse le temps à l'élève pour assembler toutes les attitudes que cette compétence implique.

---

L'évaluation en atelier

Au cours des modules les mêmes compétences deviennent de plus en plus complexes et d'autres compétences s'ajoutent aux précédentes. L'élève avance de module en module s'il a atteint la plupart des compétences visées et obtenu une note finale suffisante. Il est probable qu'en classe de 5<sup>e</sup> P, les élèves travaillent sur des modules différents. Il s'agit d'évaluer le travail et les habiletés de l'élève en fonction du module dans lequel il se trouve.

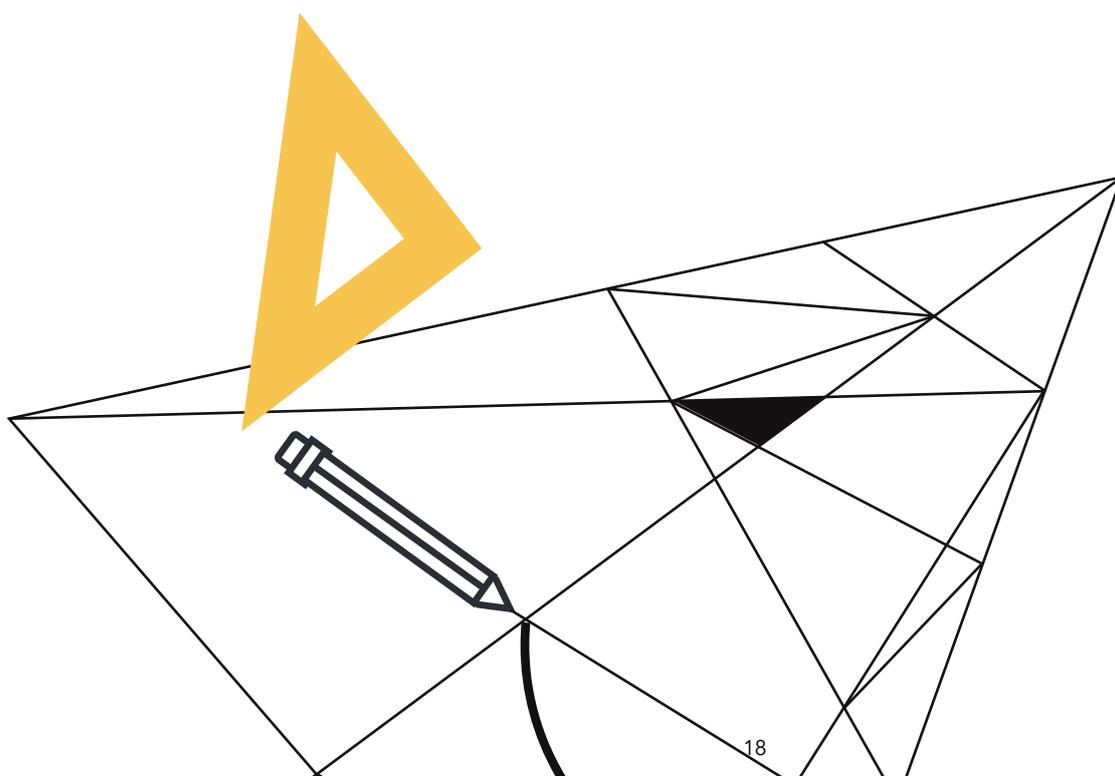
À la fin du trimestre/semestre, les enseignants des ateliers et options se concertent sur les compétences acquises et donnent une note certificative. S'il y a eu des échanges au début du module, la concertation à la fin du trimestre/semestre ne devrait pas poser de problème.

Que faire d'un élève qui démontre dans un cours qu'il a atteint une certaine compétence, mais qui ne montre pas du tout cette même compétence dans un autre atelier ? Il se peut qu'un élève se montre très motivé p.ex. en atelier de bois et prouve qu'il sait déchiffrer une fiche technique, tandis qu'il ne montre aucun intérêt pour l'atelier d'électricité et qu'en conséquence il ne s'applique pas à déchiffrer une fiche technique dans cet atelier. Il est recommandé de lui faire une remarque sur le bulletin qui invoque son talent pour travailler dans le bois. En plus, rien n'empêchera la certification ultérieure du module raté, le moment où l'élève a compris qu'il faut qu'il s'applique un minimum dans chaque discipline, même si le thème de l'atelier ne l'intéresse pas a priori. En fin de compte, il est recommandé de plaider en faveur de l'élève si celui-ci fait preuve d'une compétence transversale dans deux ateliers sur trois.

## L'éducation physique et sportive

L'enseignant entame un nouveau module à la fin de chaque trimestre/semestre. Sur le bulletin, il certifie le module aux élèves qui ont réussi à acquérir les compétences visées avec une note suffisante.

Une progression non linéaire dans les modules est possible, car la plupart des modules en éducation physique visent des compétences différentes.





## 6. Les stages dans la voie de préparation

Après la 5 P, la plupart des élèves est orientée vers un apprentissage de la formation professionnelle. Afin de se décider pour un métier, les élèves doivent établir un projet professionnel. Les études ont démontré que les stages en entreprise sont le premier outil dans la prise de décision de l'élève.

Ainsi, les lycées peuvent faire bénéficier les élèves dès la 6 P de journées de découverte en entreprise. Des stages en entreprise peuvent aider les élèves à réaliser leur choix, ou à exclure les métiers qui ne leur plaisent pas. La cellule d'orientation veille à ce que le choix du stage coïncide avec le projet professionnel de l'élève tout en considérant la décision de promotion possible.

Selon l'organisation interne des lycées, les stages peuvent être organisés pendant les vacances scolaires, à l'exception des vacances d'été, aussi longtemps qu'un suivi de l'élève est assuré.

Les stages sont soumis à certaines conditions :

- un accord de principe (selon les établissements) doit être signé par :
  - ➔ le patron de l'entreprise ;
  - ➔ l'élève et son représentant légal ;
- une convention doit être signée par :
  - ➔ le directeur / la directrice du lycée ou son délégué ;
  - ➔ le patron de l'entreprise ;
  - ➔ l'élève et son représentant légal ;
- le stage est une activité à caractère essentiellement éducatif et fait partie intégrante du processus d'orientation de l'élève ;
- le stage est de courte durée ;
- le Service national de la sécurité dans la Fonction publique doit être informé au préalable de tous les élèves participant à une telle découverte professionnelle en entreprise ;
- une attestation d'aptitude a été dressée dans le cadre des examens de la médecine scolaire<sup>1</sup>.

Les classes d'initiation professionnelle ont pour but d'orienter les élèves vers la formation professionnelle ou vers la voie d'orientation. Ainsi la formation peut comporter des stages en entreprise. Ces stages sont soumis aux mêmes conditions (cf. Instruction ministérielle concernant les stages dans l'enseignement secondaire général).

<sup>1</sup> Art. 6. (...) (2) L'admission d'un élève à un stage d'orientation ou à un cours en atelier est soumise à une attestation d'aptitude favorable du médecin scolaire. Cette attestation d'aptitude est dressée dans le cadre des examens de médecine scolaire prévus à la loi modifiée du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire pour les élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique. ».



## 7. La structure de la voie de préparation au sein de l'enseignement général





## 8. La promotion des élèves

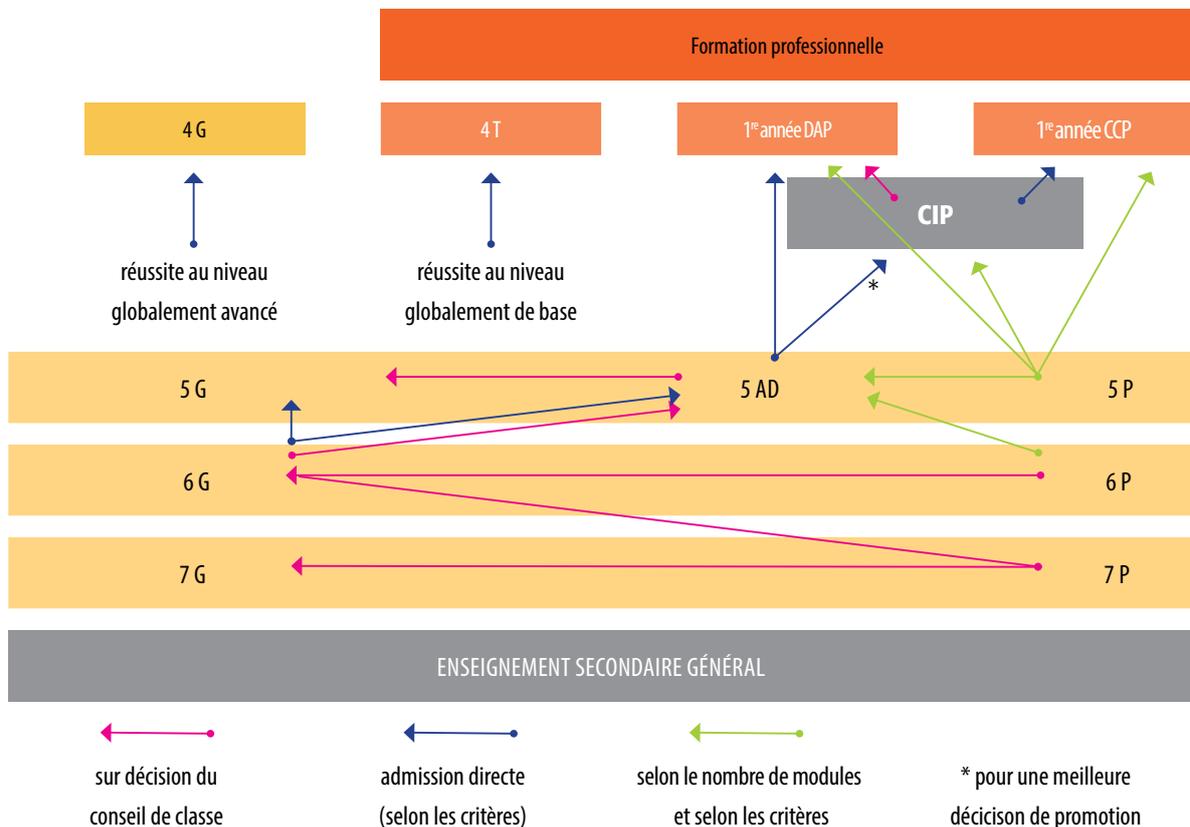
En fonction du nombre de modules que l'élève aura réussis à la fin de la 5 P, il pourra être orienté vers :

- la classe de 5 AD ;
- la formation professionnelle (certificat de capacité professionnelle - CCP, diplôme d'aptitude professionnelle - DAP ou diplôme de technicien - DT) ;
- la classe d'initiation professionnelle (CIP) ;
- des voies pédagogiques de préparation à la formation professionnelle, ou des mesures d'insertion au marché du travail (classes COP/COIP).



Pour des explications détaillées sur la promotion à la fin de la VP et les formations professionnelles accessibles, la brochure « Que faire après la 5<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire général ? » peut être consultée. Elle est disponible au SePAS du lycée ou peut être téléchargée en ligne sur [www.men.lu](http://www.men.lu).

Voici aussi les passerelles possibles :





## 9. Le suivi individualisé de l'élève

Considérant les désavantages éducatifs auxquels les jeunes de la voie de préparation se trouvent très souvent exposés, la nécessité d'un encadrement spécifique sous forme de tutorat s'impose. Ce tutorat comprend des éléments de guidance, de suivi et de soutien.

La guidance est l'attention particulière portée par un enseignant à la progression différenciée de l'élève, ceci dans chaque domaine de formation. Elle englobe le suivi de l'élève et la mise en œuvre de mesures de soutien éventuelles.

Le suivi jalonne et oriente l'itinéraire de formation de l'élève en se fondant sur sa progression dans le cursus scolaire et en l'aidant à construire une perspective temporelle réaliste à moyen terme, tout en prenant en considération les éléments susceptibles d'interférer avec les éléments pouvant influencer la situation de l'élève, comme son environnement personnel, par exemple.

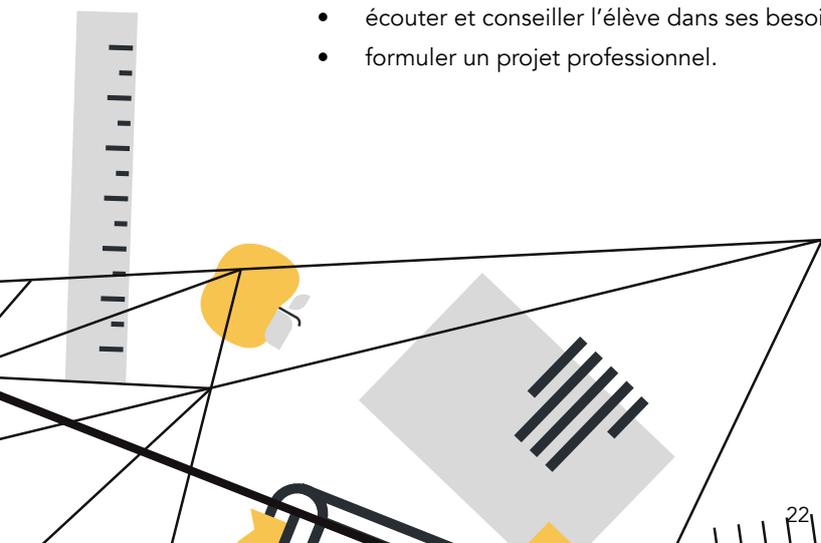
Pour ce qui est du soutien pédagogique, il est essentiel pour les élèves de la voie de préparation de ne pas réduire les séquences de soutien aux seules matières dites principales, ce qui aurait pour conséquence de privilégier les savoirs et se limiter aux objectifs cognitifs. Il importe d'y inclure des préoccupations éducatives plus larges par l'organisation de cours optionnels ayant pour but le développement de la personnalité de l'élève. Le soutien ponctuel concernant des difficultés scolaires spécifiques se fera dans le cadre de mesures d'appui reposant sur des situations d'apprentissage simples. (Exposé des motifs 1994)

L'enseignement modulaire de la voie de préparation est accompagné par certaines mesures de suivi individualisées, par exemple :

### Le tutorat

La leçon de tutorat permet entre autres de :

- redonner confiance à l'élève;
- briser la dynamique de l'échec;
- motiver et remotiver l'élève;
- convaincre l'élève qu'il est capable de réussir;
- développer des contacts individuels;
- encourager le travail en groupe;
- écouter et conseiller l'élève dans ses besoins et ses soucis;
- formuler un projet professionnel.



---

## La cellule d'orientation<sup>2</sup> :

Le directeur met en place une cellule d'orientation, qui se charge de la démarche d'orientation ; la cellule est composée d'au moins deux membres du personnel enseignant, d'au moins deux membres du personnel éducatif ou psycho-social et d'au moins un enseignant de la voie de préparation.

La démarche d'orientation mise en œuvre par les lycées et adaptée aux besoins spécifiques de leur population scolaire vise à :

- informer sur le système scolaire et les voies de formation, y incluses les possibilités d'études supérieures tant au Luxembourg qu'à l'étranger ;
- faire connaître le monde socio-économique, en particulier le marché d'emploi ;
- développer les compétences des élèves leur permettant de prendre les décisions sur les voies de formation à choisir et d'élaborer un projet d'études personnel.

Les missions de la cellule d'orientation consistent à :

- analyser : il est important d'analyser toutes les ressources disponibles pour clarifier le chemin à prendre ;
- informer : transmettre du savoir en donnant de nouvelles informations, s'informer au préalable sur le système scolaire et les voies de formation ;
- aider la prise de décision : processus qui permet aux élèves de mener une réflexion sur leurs compétences physiques, mentales et cognitives et leurs talents en vue d'un choix de profession ou d'une voie de formation ;
- accompagner : faire partie d'un processus de développement de façon professionnelle en donnant du feedback, en incitant l'élève à se connaître et à se guider lui-même et l'encourager à développer de nouvelles compétences.

---

<sup>2</sup> Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle

---

## Le SePAS (Service psycho-social et d'accompagnement scolaires) et le CePAS (Centre psycho-social et d'accompagnements scolaires)<sup>3</sup>

Au sein des lycées publics et des écoles privées, le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires – SePAS (anciennement SPOS - Service de psychologie et d'orientation scolaires) accomplit différentes tâches pour le bien-être des élèves, tout particulièrement :

- il assure la guidance psychologique, personnelle et sociale des élèves ;
- il participe à la conception de la démarche orientation du lycée ;
- il les accompagne dans leurs choix scolaires et d'orientation ;
- il aide les élèves en situation scolaire, psychologique ou familiale difficile ;
- il participe aux conseils de classe afin d'assurer le suivi des actions dont bénéficie l'élève ;
- il assiste les enseignants lors de la prise en charge d'élèves en difficulté ;
- il organise des activités de prévention.

Le SePAS des lycées comprend des psychologues, des assistants sociaux, des enseignants, des éducateurs gradués.

Le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires - CePAS organise la concertation entre les SePAS des différents lycées, l'échange de bonnes pratiques et l'évaluation annuelle de l'accompagnement psycho-social par les lycées.

Il met à disposition des SePAS ses ressources dans le domaine psycho-socio-éducatif, à travers :

- l'accompagnement de projets ;
- des groupes de travail
- des formations continues ;
- des publications ;
- des conférences ;
- des outils spécialisés.

Il gère les demandes d'aides financières (sous forme de subventions pour ménages à faible revenu et de subventions du maintien scolaire) que lui transmettent les SePAS.

---

<sup>3</sup> <https://cepas.public.lu/fr/missions/missions-actuelles.html>

---

## Le SSE (Service socio-éducatif)<sup>4</sup>

Les missions du Service socio-éducatif sont :

- développer les compétences sociales et personnelles des élèves par des projets socio-éducatifs en étroite collaboration avec les enseignants (par projets socio-éducatifs sont visés les activités socio-éducatives, prestées par le Service socio-éducatif, que se situent dans un contexte d'éducation non formelle et se basent sur les techniques de l'animation socio-éducative) ;
- organiser des activités de prise en charge éducative, des activités périscolaires et des études dirigées (par activités périscolaires, on entend les « activités d'apprentissage, culturelles et sportives, et des activités visant à faire connaître à l'élève les lieux et les acteurs de la vie culturelle, politique, professionnelle et sociale du pays » Loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et des lycées techniques, article 16) ;
- jouer un rôle préventif au sein du lycée et participer activement à la prévention du décrochage scolaire, de la violence et des conflits et assister les élèves en difficulté. Dans ce contexte, le Service socio-éducatif doit être compris comme structure jouant son rôle préventif à bas seuil à travers la prise de contact avec le jeune et l'immersion directe dans « son monde » comme objectif premier.

## L'ALJ (Antenne locale pour jeunes)

Les Antennes locales pour jeunes (ALJ) font partie du Service national de la jeunesse (SNJ) et ont pour mission de soutenir les jeunes dans leur transition vers la vie active.<sup>5</sup>

Les Antennes locales pour jeunes :

- constituent des points de contact, d'information et de conseil pour les jeunes qui connaissent des difficultés, voire des ruptures dans leur transition ;
- proposent des activités structurées permettant de découvrir les réalités du monde du travail et d'établir un projet professionnel réaliste (ateliers, services volontaires, stages de découverte) ;
- organisent des parcours de formation visant le développement de compétences sociales ;
- offrent aux jeunes un accompagnement individuel ;
- interviennent dans les lycées selon la logique de l'« avant – pendant – après », c'est-à-dire que les collaborateurs des ALJ cherchent à établir un contact avec les élèves à risque avant le décrochage présumé, puis sont disponibles pour les accompagner pendant une éventuelle période d'inactivité jusqu'au moment où ils ont réintégré l'école ou un autre dispositif. Les ALJ agissent comme experts externes soutenant les efforts du lycée. Interventions possibles :

Tour des classes : Ces tours de classes doivent être réalisés systématiquement au 1er et 3e trimestres afin d'établir une relation de confiance qui permettra dans la suite d'assurer un suivi de qualité dans l'accompagnement des jeunes en question.

---

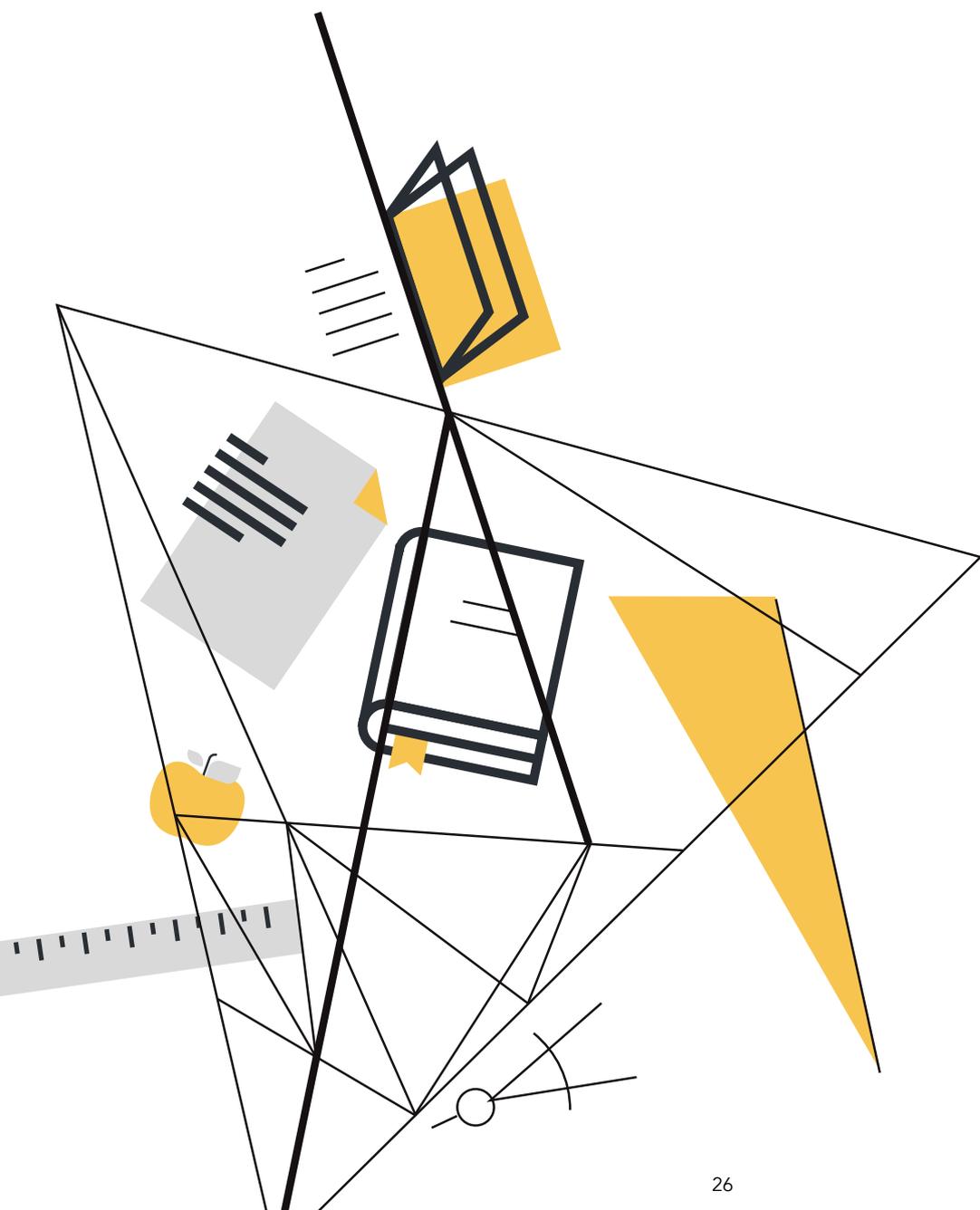
<sup>4</sup> Cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les Lycées

<sup>5</sup> Pour plus d'informations : ALJ services et missions

---

Activités « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz - OSNA »: Elles peuvent avoir lieu en classe ou dans un des centres du SNJ. Ces activités ont comme objectif de sensibiliser les élèves à planifier leur projet de formation et de soutenir les démarches déjà réalisées par les lycées avec leurs élèves.

- travaillent en étroite collaboration avec les lycées à voie de préparation, notamment avec le coordinateur ALJ, qui est un enseignant du lycée disposant d'une décharge spécifique pour assurer la coordination des actions du lycée en lien avec la transition ;
- proposent en collaboration avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) des modules de formation continue visant à informer les enseignants sur les mesures de soutien des ALJ.





## 10. Les besoins spécifiques

Les élèves viennent de cultures très différentes et présentent des profils disparates, allant d'un simple retard scolaire à de multiples autres difficultés :

- troubles du comportement, troubles du comportement dissociés de l'âge réel,
- troubles de la personnalité,
- troubles liés à une pathologie comme l'ADS, l'ADHS, l'autisme,...
- troubles d'apprentissage comme la dyscalculie, la légasthénie,
- besoins éducatifs spécifiques,
- troubles liés à des vécus et/ou des drames,
- déficits de compétences sociales,
- arrivée récente au Luxembourg (primo-arrivants),
- décrochage scolaire,
- démotivation,
- analphabétisme, ...

Les enseignants se trouvent souvent face à des élèves aux troubles si complexes, qu'il leur semble qu'une prise en charge par un centre spécialisé s'imposerait. Pour des raisons diverses (refus des parents d'une prise en charge par un tel centre, transition entre le suivi à l'école fondamentale et le suivi au lycée pas toujours garantie, procédures de diagnostics complexes, etc.), cette prise en charge n'existe pas toujours. La commission d'inclusion scolaire<sup>6</sup> et l'équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) de chaque lycée contribuent à remédier à cette situation.

Certains de ces élèves à besoins spécifiques peuvent bénéficier de mesures, comme par exemple :

- une prise en charge psychosociale de l'élève ;
- la définition d'un plan de formation individualisé ;
- le suivi individuel de l'élève au cours de la scolarité et lors du processus de transition de l'école à la vie active.

Définition selon la Loi du 29 août portant modification de la Loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées: « Enfant ou jeune à besoins éducatifs spécifiques » : un enfant ou un jeune qui selon les classifications internationales présente des déficiences ou difficultés ou qui a, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants ou jeunes du même âge. Est également un enfant ou un jeune à besoins éducatifs spécifiques, un enfant ou un jeune intellectuellement précoce qui nécessite une prise en charge spécialisée lui permettant de déployer au maximum ses facultés ou son potentiel ; »

<sup>6</sup> «La loi du 29 août portant modification de la Loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées»: Art. 14bis. - La commission d'inclusion scolaire de l'enseignement secondaire

(2) La mission de la commission d'inclusion scolaire de l'enseignement secondaire est de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande du directeur, la prise en charge d'enfants ou de jeunes à besoins éducatifs spécifiques.

La commission d'inclusion scolaire de l'enseignement secondaire fait élaborer un dossier personnel pour l'élève concerné. Le directeur désigne à cet effet une personne de référence responsable du suivi du dossier. Le cas échéant, elle obtient le dossier personnel élaboré par la commission d'inclusion de l'enseignement fondamental et le complète.

Ce dossier comporte au moins l'évaluation des besoins de l'élève. La commission d'inclusion scolaire de l'enseignement secondaire du lycée définit ou adapte les aides proposées à l'élève ou le plan de formation individualisé. Les mesures proposées peuvent concerner l'appui scolaire et le soutien sur le plan personnel, relationnel et social. (...)

Elle conseille le directeur dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et propose, le cas échéant, la saisine de la commission des aménagements raisonnables instituée par la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Elle supervise la mise en place des mesures d'accompagnement des enfants ou jeunes à besoins éducatifs spécifiques.



## 11. Aides financières pour élèves nécessiteux

Les élèves provenant d'un milieu social défavorisé peuvent faire une demande d'aides financières auprès du SePAS de leur lycée (dépliant jaune).

Pour bénéficier d'une subvention pour ménage à faible revenu (SMFR), les parents d'élèves nécessiteux doivent remplir les conditions suivantes :

- ➔ résider avec l'élève pour qui ils font la demande ;
- ➔ disposer de l'autorité parentale de l'élève en question ;
- ➔ disposer d'un revenu mensuel net inférieur au seuil de ménage à faible revenu.

Les demandeurs introduisent une demande séparée pour chaque élève à charge. La demande doit être :

- remplie, signée et datée par le demandeur ;
- accompagnée de toutes les pièces justificatives pour être considérée ;
- remise au SePAS du lycée fin octobre au plus tard!

L'élève d'un ménage à faible revenu bénéficie en outre d'un prix préférentiel pour le repas du restaurant scolaire. Dans ce cas, le demandeur est informé par le SePAS de son lycée de l'attribution de cette mesure sociale et sa carte « myCard » est activée en conséquence.

De plus, les parents d'élèves peuvent demander le Kulturpass. Il permet aux personnes à revenu modeste de participer à la vie culturelle. Il est valable un an et permet d'accéder gratuitement aux musées partenaires et d'acheter un billet d'entrée à un spectacle de danse, concert, théâtre, cinémathèque, festival, etc. au tarif préférentiel de 1,50 €.<sup>7</sup>

<sup>7</sup> Pour plus d'informations : [www.culturall.lu/kulturpass/](http://www.culturall.lu/kulturpass/)



## 12. Le maintien scolaire

Souvent l'élève de la voie de préparation a été confronté à beaucoup d'échecs tout au long de sa scolarité à l'enseignement fondamental. Ceux-ci ont laissé des séquelles. La plupart des élèves reprennent leurs forces pendant les trois années dans la voie de préparation, ils trouvent leur vocation et une voie de formation. Certains élèves cependant n'arrivent guère à se sortir de leur situation ou ne trouvent pas de patron pour un contrat de stage. Ces élèves décrochent, ne parvenant ni à s'insérer dans la vie active ni à réintégrer les études.

En effet, le monde du travail offre de moins en moins de perspectives professionnelles aux personnes peu ou pas qualifiées. Par conséquent, le décrochage scolaire devient la cause de bon nombre de difficultés, tant pour le jeune que pour la société.

La 12e et plus récente étude sur le décrochage scolaire au Luxembourg a révélé que pour l'année scolaire 2015-2016, un total de 944 élèves avait décroché. 704 d'entre eux de façon permanente. Cela équivaut à un taux de décrochage permanent de 12,4 %, soit une baisse de 222 élèves par rapport à l'année scolaire précédente où ce taux était de 13,5 %. Lors de la première étude, relative à l'année scolaire 2003-2004, il était de 17,2 %. Néanmoins, entre les années 2008-2009 et 2011-2012, le taux de décrochage permanent s'était stabilisé autour des 9 %.

Ci-dessous sont reprises les principales mesures, articulées autour des trois pôles d'actions définis par la Commission européenne : la prévention, l'intervention, la compensation<sup>8</sup> :

### La prévention

La prévention d'une situation problématique commence par l'identification des causes primaires de celle-ci. Traiter un problème à la racine, permet de mieux y parer, et cela vaut également pour le décrochage scolaire. L'une des causes principales du décrochage souvent évoquée est une orientation inadéquate, en d'autres mots, un mauvais départ.

#### a. Une offre scolaire diversifiée

L'une des spécificités propres au Luxembourg est son multilinguisme et sa multiculturalité. En effet, le pays compte près de 170 nationalités différentes et sa population est composée d'environ 48% de non-Luxembourgeois. Ceci constitue sans aucun doute une richesse pour le pays et ses habitants, mais peut également se révéler être une source de défis majeurs dans plusieurs domaines, dont l'éducation.

Ainsi, afin d'éliminer les barrières linguistiques potentielles et d'offrir les mêmes chances de réussite à tous, indépendamment de leurs origines, l'offre scolaire publique s'est considérablement diversifiée ces dernières années. Elle comprend des classes internationales, européennes, francophones, anglophones ou encore une école germano-luxembourgeoise, ainsi que des classes à régime linguistique spécifique (RLS)

<sup>8</sup> <http://www.men.public.lu/fr/actualites/grands-dossiers/enseignement-secondaire/dcrochage/index.html>

---

## b. Les classes d'initiation professionnelle (CIP) / les classes d'orientation professionnelles (COP) / cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP)

Ces classes ont pour objectif la réintégration d'élèves mineurs ou adultes dans le système scolaire ou la formation professionnelle.

### Classes d'initiation professionnelle - CIP

La plupart des lycées de l'enseignement secondaire général offrent actuellement des classes d'initiation professionnelle (CIP) pour les élèves mineurs en début d'année scolaire et qui ne remplissent pas les critères pour accéder aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général ou à la formation professionnelle. Les CIP acceptent également des mineurs qui ont déjà quitté le système scolaire en vue de leur permettre de le réintégrer ou de suivre une formation.

### Classe de réintégration – classe d'orientation professionnelles - COP

Le but de ces classes est d'accueillir des élèves en risque de décrochage scolaire ou ayant décroché suite à :

- leur décision de changer de projet professionnel ;
- un changement de section en classe plein temps ;
- un changement de métier en formation professionnelle plein temps ;
- un changement de métier en formation professionnelle après résiliation du contrat d'apprentissage ;
- au fait qu'ils n'ont pas encore établi un projet professionnel ;
- au fait qu'ils n'ont pas trouvé de poste d'apprentissage.

Le programme proposé comprend :

- des cours théoriques adaptés au niveau des jeunes (mathématiques, langues, sciences, informatique, éducation physique, éducation artistique...);
- l'élaboration d'un nouveau projet professionnel (visites en entreprise, stages, ...);
- le travail sur les compétences sociales (estime de soi, communication, gestion de conflits, ...).

Chaque élève suivra le programme adapté à son niveau de formation antérieur afin de réaliser son projet d'avenir.

Au terme de l'année scolaire, le conseil de classe prend une décision de promotion qui se base sur la décision de promotion de la dernière classe réussie, mais qui peut en cas de très bons résultats, d'un engagement particulièrement motivé, donner accès à un niveau supérieur.

Ceci est une proposition de fonctionnement pour les classes COP. Au lieu de faire des stages en entreprise, les élèves peuvent aussi entamer un service volontaire suivi par le SNJ. (C'est le cas au LBV.)

---

Cours d'orientation et d'initiation professionnelles - COIP

Les deux Centres nationaux de formation professionnelle continue (CNFPC – Esch-sur-Alzette et Ettelbruck), proposent des cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) aux jeunes adultes qui ne disposent pas des compétences nécessaires pour accéder au marché de l'emploi et/ou qui ont quitté prématurément l'école. Ces cours s'adressent aux élèves de plus de 17 ans.

L'approche éducative des classes d'initiation professionnelle/classe d'orientation professionnelle/cours d'orientation et d'initiation professionnelles est de favoriser un apprentissage concret, actif et durable. La formation est complétée par un ou plusieurs stages en entreprise.

### c. Les commissions d'inclusion, les centres de compétences, l'agence pour la transition vers une vie autonome et la commission nationale d'inclusion scolaire

Le risque de décrochage chez les élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques est bien réel. L'approche inclusive, qui leur permet de suivre une scolarisation dans des classes de l'enseignement régulier, est inscrite depuis 1994 dans la loi luxembourgeoise. En ligne avec cette approche, l'Éducation nationale recrute du personnel qualifié qui assiste les élèves en classe et soutient les enseignants, et crée les structures nécessaires pour assurer le mieux possible cette inclusion.

## L'intervention

Dans ce pôle d'action, le but est d'intervenir dès qu'une situation pouvant mener à un abandon des études survient. Deux voies distinctes sont préconisées. Les projets mis en place par les différents services du ministère s'engagent dans celles-ci : intervention et prise en charge individualisées de l'élève en difficulté et/ou intervention au niveau de l'ensemble d'une classe, voire d'un lycée.

Un autre aspect très important dans ce pôle d'action est la collaboration et la création de réseaux avec des acteurs extrascolaires.

### a. L'accompagnement psycho-social par le CePAS et les SePAS

Le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaire (CePAS) situé à la Maison de l'orientation, et le Service psycho-social et d'accompagnement scolaire (SePAS) présent dans la plupart des lycées du pays, proposent une offre très diversifiée de mesures qui visent à lutter contre le décrochage scolaire. Complémentaires aux consultations psychologiques et sociales, ces mesures peuvent être adaptées aux élèves de manière individuelle, mais aussi aux classes, notamment en tenant compte du profil de la classe ou du lycée demandeur, et aux professionnels encadrant les élèves.

---

## Espaces pour professionnels

Les professionnels encadrant des jeunes peuvent également bénéficier du savoir-faire et des programmes d'accompagnement du CePAS (Centre psycho-social et d'accompagnement scolaire). Ainsi le CePAS et les SePAS (Service psycho-social et d'accompagnement scolaire) ont la possibilité de collaborer avec tous les acteurs du lycée, mais aussi avec les partenaires de la Maison de l'orientation, les réseaux psycho-médico-sociaux et les entreprises afin de développer ensemble un concept global pour le maintien scolaire, et d'élaborer différentes voies de dépistage (cf. PAS – Plateforme Accrochage Scolaire).

### b. Les classes-relais ou classes « mosaïques »

Les classes « mosaïques » s'adressent aux élèves risquant une rupture scolaire du fait de leur comportement (non-respect du règlement interne, absentéisme systématique, dérangement du cours, agressions/violence, etc.).

Grâce à un plan de prise en charge individualisé temporaire de 6 à 12 semaines, les élèves des classes « mosaïques » profitent, à l'issue de la période donnée, d'une réinsertion et d'une resocialisation dans leur classe initiale ou dans une classe adaptée à leur développement.

### c. Les projets culturels

Une cellule spécialisée au sein du ministère initie des projets culturels prioritairement destinés aux élèves des classes de la voie de préparation. Il s'agit d'utiliser la créativité à travers le théâtre, la musique, l'écriture, la peinture, etc., pour lutter contre les résistances développées par les élèves dans leur rapport à l'école et aux apprentissages. Cette démarche s'appuie sur une étroite collaboration avec des acteurs culturels (Carré Rotondes, Kulturfabrik, Kulturhaus Miersch, etc).

La vingtaine de lycées offrant des classes de la voie de préparation peuvent s'appuyer sur un coordinateur culturel, qui facilite l'accès à la culture, ainsi que le travail des enseignants. Pour mener à bien sa mission, le coordonnateur culturel bénéficie du soutien de médiateurs culturels, actuellement au nombre de trois. Parmi les projets récents l'on retrouve par exemple, des créations théâtrales et musicales (Rapmarathon), des ateliers d'écriture, des programmes de visite (Rallye culturel, Cooltour), des ateliers des cultures, etc.

---

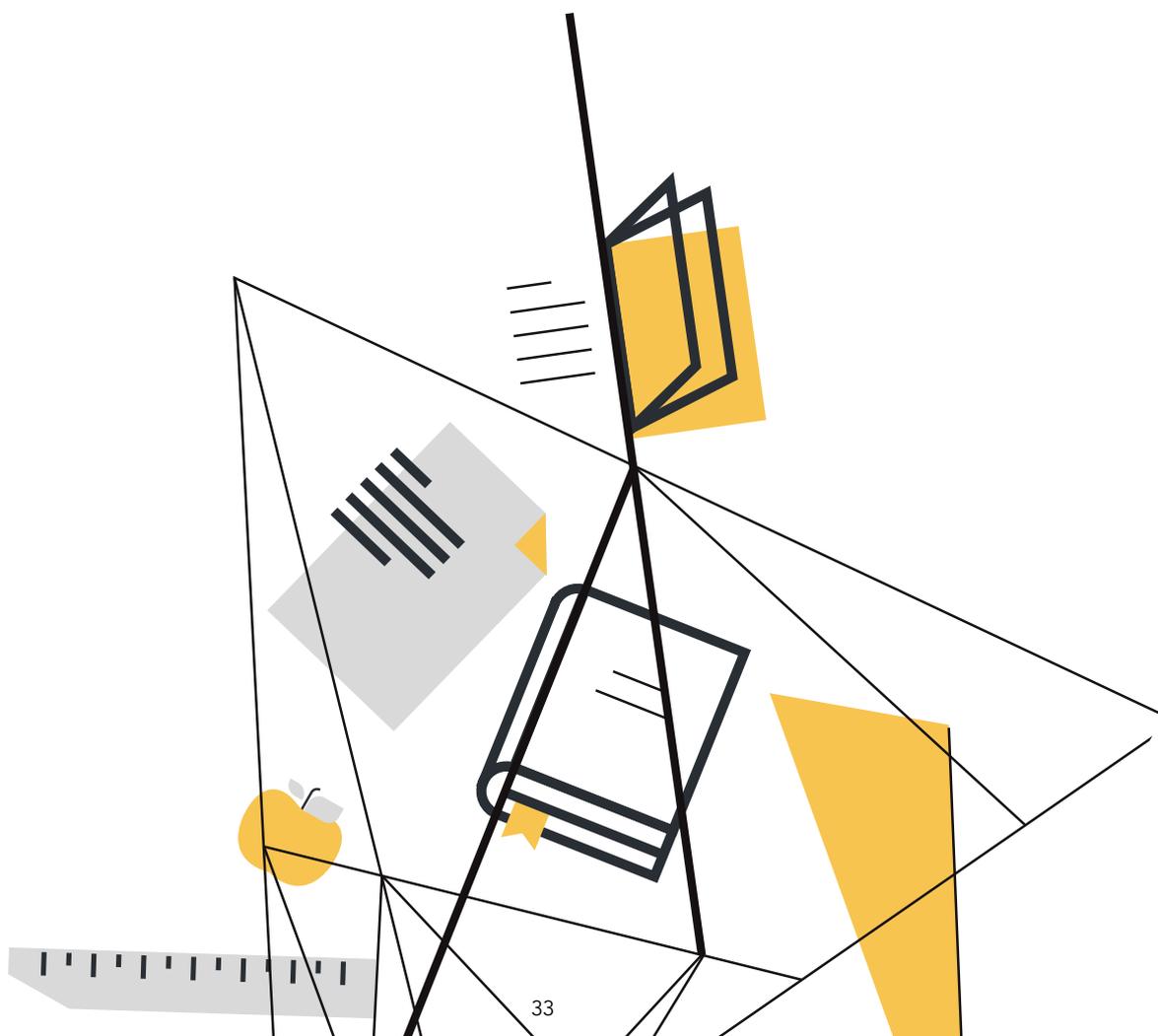
#### d. ALJ - les antennes locales pour jeunes (accompagnement pré-décrochage)

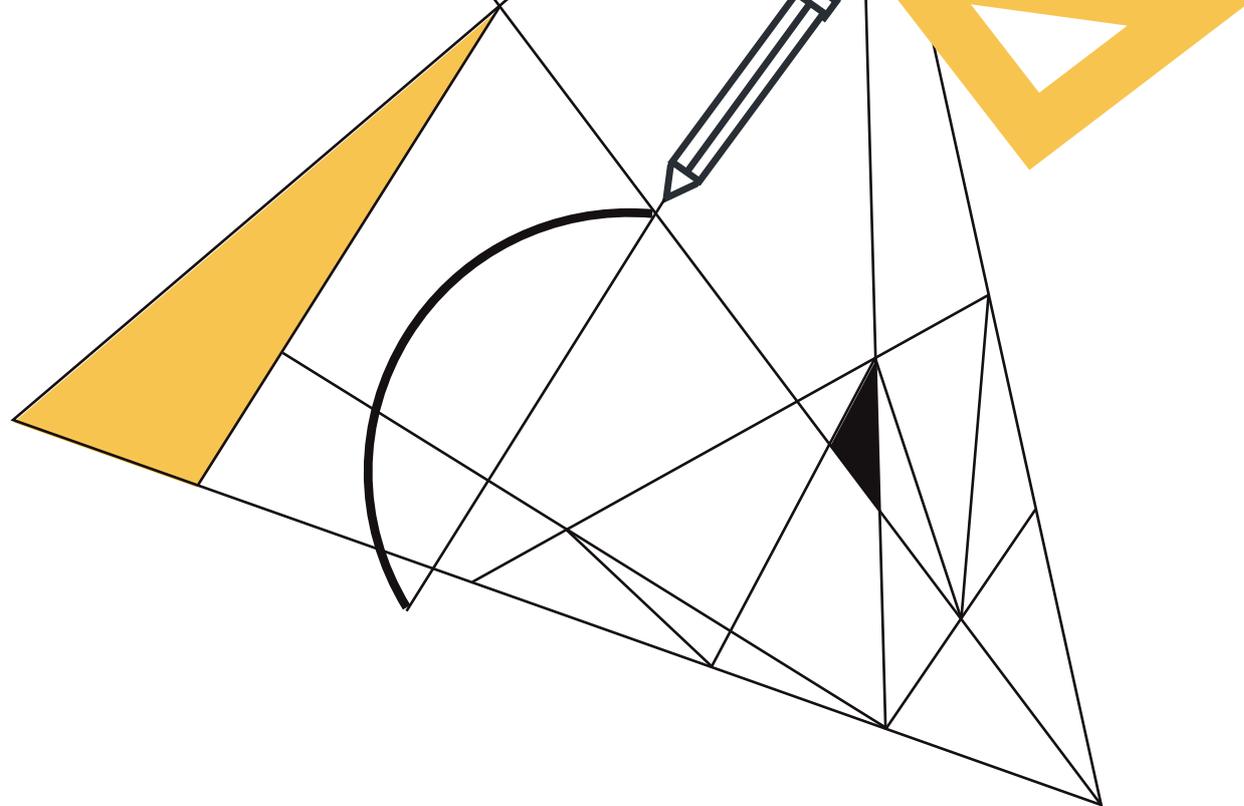
L'accompagnement par les ALJ du Service national de la jeunesse dans les lycées qui proposent la voie de préparation de l'enseignement secondaire général se fait en trois temps : avant, pendant et après le décrochage (mesures après un décrochage voir « III. La compensation » ci-après).

Ainsi, chaque année, en coopération avec les différents lycées concernés, les ALJ prennent directement contact avec les élèves inscrits dans des classes de la voie de préparation qui se trouvent dans l'obligation de chercher un poste d'apprentissage ou qui doivent changer d'établissement pour la rentrée scolaire suivante.

Le but est de s'assurer qu'ils ne rencontrent aucune difficulté durant leurs recherches. En cas d'obstacle, les agents des ALJ les accompagnent, les conseillent et les guident dans leurs démarches. Des tracas éventuels, voire des résultats infructueux durant cette période de transition sont souvent décourageants pour un jeune, et par conséquent, peuvent résulter en un abandon scolaire.

En tant qu'expert externe, les ALJ sont donc complémentaires au soutien psycho-social et à l'accompagnement dispensés par les services internes aux établissements scolaires. Elles permettent un premier point de contact, offrant au jeune la possibilité de se familiariser avec un interlocuteur extrascolaire auquel il peut s'adresser à tout moment.





---

## La compensation

Ce troisième pôle concerne les différentes mesures de compensation, c'est-à-dire les mesures diverses destinées à aider les élèves déjà sortis du système scolaire. Le but ici est de créer des ponts ou des voies de transition vers la formation ou le monde du travail sous les différentes formes possibles. En outre, lors des actions de compensation, les intervenants qui accompagnent le jeune dans sa réinsertion, tentent également de lui redonner confiance en lui.

### a. ALJ - les Antennes locales pour jeunes (accompagnement post-décrochage)

Chaque année depuis 2003, les collaborateurs de l'ALJ contactent individuellement les décrocheurs scolaires - au nombre de 2000 en moyenne - pour les interroger sur les raisons de leur arrêt, sur leur situation personnelle et pour leur proposer un accompagnement. Cet accompagnement individuel permet de « raccrocher » un grand nombre de jeunes, mais aussi d'approfondir les causes du décrochage, tout comme d'affiner au fil des années les mesures préventives et compensatoires.

En plus de leur coopération avec les établissements scolaires, les ALJ travaillent également en étroite collaboration avec des services communaux et locaux (maisons de jeunes, offices sociaux) afin de sensibiliser et de venir en aide aux décrocheurs qui n'ont pas intégré le marché du travail au moment de l'abandon scolaire, et qui n'ont pas un accès facile aux services publics et à leurs offres de soutien.

Ainsi les ALJ proposent aux jeunes :

- des informations et des conseils sur les offres de formations et/ou la vie professionnelle ;
- un accompagnement individuel en vue d'une réintégration soit à l'école, soit à une formation, en vue d'un accès à la vie professionnelle ;
- des activités permettant de découvrir les réalités du monde du travail et d'établir un projet professionnel réaliste (ateliers, services volontaires, stages de découverte) ;
- des formations visant le développement de compétences sociales ;
- d'autres alternatives à l'inactivité.

Avec le décrocheur, les experts des ALJ développent un projet d'accrochage réaliste et définissent les étapes de l'accompagnement.

---

## b. La 2<sup>e</sup> voie de qualification

Ces cours, organisés par le Service de la formation des adultes, s'adressent à des personnes à partir de 18 ans, qui n'ont pas terminé leurs études initiales et qui souhaitent acquérir une formation de base. Ils peuvent ainsi obtenir les mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés dans l'enseignement secondaire classique, secondaire général et la formation professionnelle.

Les cours de la 2<sup>e</sup> voie de qualification sont spécialement adaptés aux besoins des adultes et offerts en présentiel ou à distance, tout en permettant de concilier vie familiale, emploi et formation. La participation aux cours de 2<sup>e</sup> voie de qualification est gratuite.

## c. L'École nationale pour adultes (anciennement École de la 2<sup>e</sup> chance)

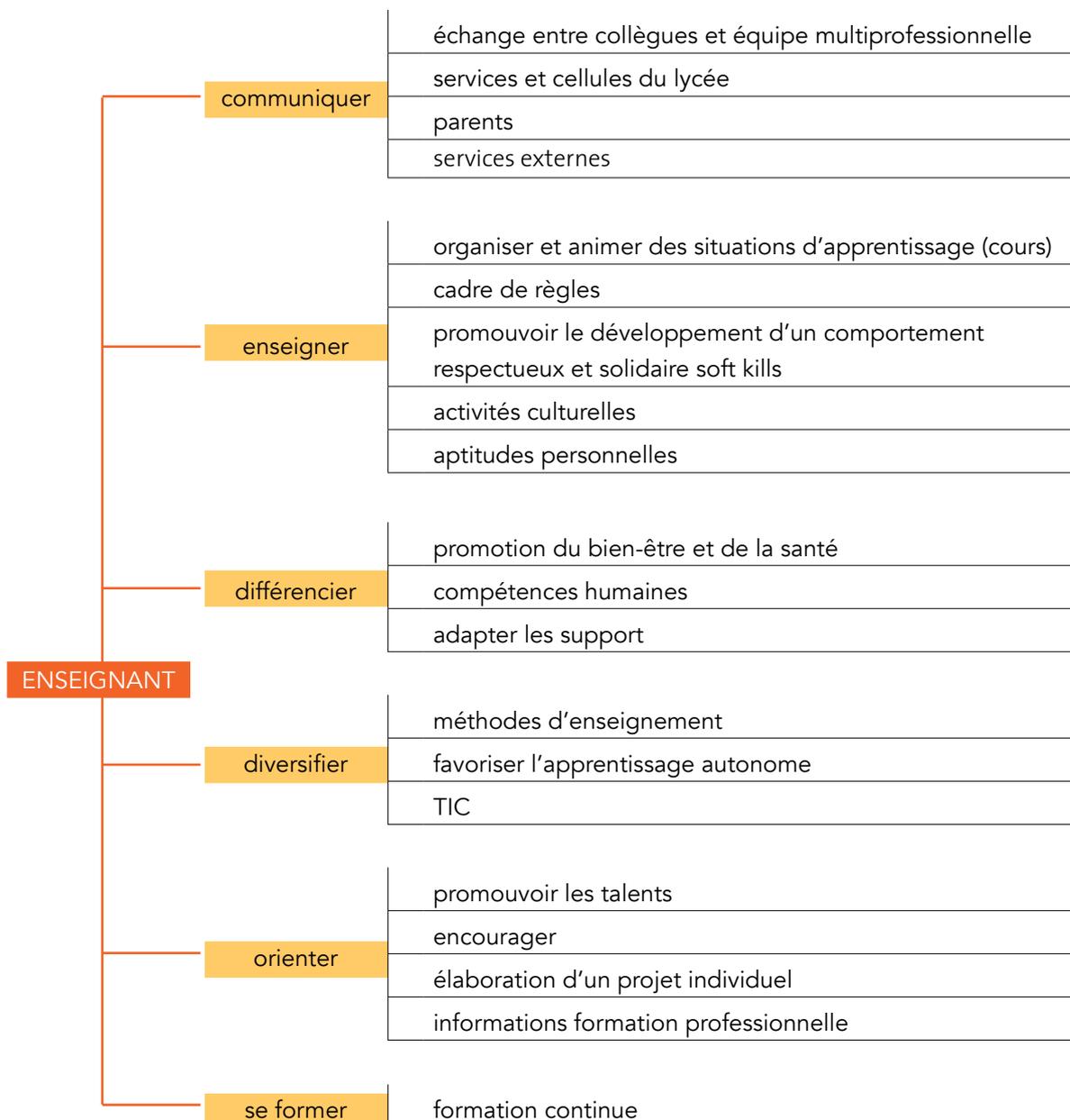
Ouverte en mars 2011, l'École nationale pour adultes (ENAD) s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans qui ont abandonné l'école sans certification reconnue ou qui ne trouvent pas de place d'apprentissage. Elle leur offre une prise en charge qui se distingue de celles des autres lycées : la priorité est accordée à l'encadrement et le suivi est personnalisé. Quand nécessaire, elle collabore également avec des structures spécialisées compétentes (Planning familial, Centre de toxicomanie, Justice, Service de lutte contre le surendettement, etc.).

L'ENAD prépare ses apprenants à réintégrer une classe déterminée de l'enseignement secondaire ou de la formation professionnelle. Depuis sa création, quelque 1200 apprenants ont profité de son offre pédagogique sur son site à Luxembourg-Hollerich.



## 13. Le profil de l'enseignant

L'élément central du profil de l'enseignant est l'attitude positive envers les élèves : l'enseignant se soucie des élèves, les accompagne lors de leur développement personnel, mais aussi pendant leur processus d'apprentissage et les conseille tout au long de leur scolarité. L'enseignant travaille en se basant sur les ressources fournies et met en évidence les points forts de ses élèves. Si la relation pédagogique est essentielle, l'approche doit être globale, pas seulement scolaire. La relation tout simplement humaine est d'autant plus importante. Mais elle ne s'improvise pas, tant le risque d'erreur est important.



---

## Communiquer

Les enseignants sont tenus « d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité ». Ceci se traduit par une approche holistique des jeunes permettant de leur assurer un cadre éducatif cohérent et adapté à leurs besoins. Ainsi la collaboration de l'enseignant avec toute l'équipe pédagogique, les services et les cellules du lycée (SePAS, SSE, CO, ALJ, MO, ...) comme avec les parents garantit une prise en charge éducative individualisée de l'élève et un accompagnement de qualité dans son parcours scolaire et son développement personnel. Cette collaboration soutient le jeune et est propice à son épanouissement.

L'environnement professionnel de l'enseignant est aussi important que le travail avec les élèves. La concertation avec toute l'équipe pédagogique, permet d'évaluer constamment la situation éducative et personnelle de l'élève. L'échange d'idées entre collègues, le choix d'outils pédagogiques et didactiques augmente la qualité pédagogique de l'encadrement. En équipe, les enseignants peuvent élaborer des règles, des stratégies et des situations d'apprentissage bénéfiques pour l'élève. De plus, un tronc commun est nécessaire pour la diffusion cohérente d'informations et pour un maintien de la discipline dans un groupe classe.

L'échange avec les différents services et cellules est important pour assurer un suivi régulier des élèves et garantir à chaque élève un parcours éducatif complet.

L'importance de l'implication des parents pour les progrès de l'élève n'est plus à démontrer. L'imagination et la créativité doivent être sollicitées pour amener davantage de parents à travailler en commun avec les enseignants, les réconcilier avec l'école et leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans les apprentissages de leur enfant.

- Un entretien individuel est obligatoire au premier trimestre, après la réunion des parents.
- Un autre moyen de favoriser l'échange régulier avec les parents est de remettre les bulletins trimestriels lors d'un entretien à la fin de chaque trimestre (comme à l'école fondamentale).
- Partager et systématiser les bonnes pratiques expérimentées dans différents lycées :
  - ➔ « Les talents des parents » (les parents exposent leurs savoir-faire professionnels ou autres à la communauté scolaire) ;
  - ➔ Invitation des parents aux activités culturelles ;
  - ➔ Soirée élèves/parents/ enseignants lors de la rentrée scolaire, pour adopter ensemble la charte.

La collaboration avec les services externes comme la Maison de l'orientation ou les ALJ, favorise l'orientation de l'élève vers la vie active, le suivi ou l'intervention d'un desdits services au-delà de la scolarisation, si l'élève en a besoin.

---

## Enseigner

Pour enseigner à la voie de préparation, l'enseignant doit être motivé, flexible, pragmatique et innovateur. Considérer l'élève comme un tout et s'investir en conséquence demande d'endosser un large répertoire de rôles : enseignant, éducateur, accompagnateur, médiateur, psychologue, assistant social, personne de référence pour les parents, personne de référence pour les institutions spécialisées, etc., des missions qui dépassent de loin les attentes communes de la profession et qui sont fréquemment à la source d'épuisement. D'autant plus que les enseignants n'ont pas, pour la plupart, bénéficié de formations ciblées, notamment en pédagogie spécialisée.

L'enseignant doit organiser et animer des situations d'apprentissage propices aux élèves, ceci en tenant compte des référentiels de compétences mais aussi des intérêts des élèves. Il est important de ne pas tomber dans une routine et de refaire toujours le même cours. Il faut varier les situations d'apprentissage et les adapter au public. En effet, malgré les différences qui peuvent les opposer, tous les élèves de la voie de préparation sont marqués par un certain nombre d'échecs au niveau scolaire ainsi que par les effets différentiels qui s'y rapportent : démotivation, découragement, désengagement scolaire, perte de l'estime de soi, etc. Il s'agit donc de mettre en œuvre les stratégies pédagogiques adéquates et susceptibles d'améliorer l'efficacité de la formation tout en tenant compte des caractéristiques des élèves.

L'enseignant doit mettre en place un cadre strict, fixe et identique pour tous les élèves et le communiquer de façon transparente à sa classe. Il établit ensemble avec les élèves les règles de classe en cohérence avec la charte de l'établissement.

Il est important de promouvoir le développement d'un comportement respectueux et solidaire, de développer des « soft skills » (compétences humaines), pour pouvoir se repérer dans la société. Des activités sociales et culturelles sont un moyen de promouvoir l'assimilation de ces compétences. En collaboration avec le SePAS, le SSE et le coordinateur culturel, ces activités peuvent enrichir les aptitudes personnelles de l'élève, comme celles de l'enseignant.

Les aptitudes personnelles de l'enseignant sont mises en question tous les jours. Il doit être tolérant envers les élèves et s'intéresser à eux. Il est important d'avoir une attitude positive.

Si des signes d'épuisement se font remarquer, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide aux collègues ou au CePAS : demander de l'aide est un signe de responsabilité et de force.

---

## Différencier

Les jeunes de la voie de préparation ont besoin de découvrir leurs talents, leurs potentialités, leurs motivations, leurs goûts ; ils ont aussi besoin de reconnaître qu'ils ont de la valeur. Ce qui n'exclut pas les exigences : les capacités de chacun doivent être stimulées, encore faut-il d'abord les découvrir et en faire prendre conscience.

Dans cette démarche, la culture, le sport, les activités de groupe, etc. sont des alliés précieux. La confiance et l'estime de soi doivent être reconnues comme les fondations sur lesquelles bâtir les savoirs, savoir-faire et savoir-être et non comme des accessoires.

La confiance est le pivot de la construction de soi et la base des apprentissages. Il s'agit de confiance

- en soi,
- dans les enseignants,
- dans le système.

Le regard porté sur l'élève conditionne sa réussite. Une étiquette valorisante amènera l'élève à se conformer à ce qu'on attend de lui.

Il s'agit de prendre en charge « les enfants éprouvant des difficultés à assimiler les contenus et à suivre les rythmes d'apprentissage uniformisés », accusant des « difficultés dans des domaines d'ordre divers: cognitives, affectives, sociales, linguistiques », et qui nécessitent « un régime plus individualisé de formation », pour les préparer à un passage ultérieur dans les classes inférieures du secondaire général, dans des classes de la formation professionnelle, ou à l'insertion dans la vie active.

Au sein d'un module se retrouvent parfois des élèves qui passent peut-être déjà leur troisième trimestre au même module tandis qu'il y en a d'autres qui avancent plus vite. Pour éviter que les élèves qui n'avancent pas vite, « ratent » un module et recommencent à zéro, l'enseignement par compétences préconise que chaque élève avance à son rythme.

L'enseignant est donc obligé de différencier. Cela veut dire qu'il traite le même sujet d'apprentissage avec un même groupe d'élèves tout en essayant d'adapter son enseignement aux capacités de ses élèves, par exemple en laissant travailler certains élèves avec du matériel didactique d'appoint, en leur permettant et en les encourageant à poser des questions, en proposant des activités de suivi adaptées aux différents élèves.

Une telle différenciation est absolument nécessaire. Un élève qui n'a pas avancé dans un module doit pouvoir continuer son apprentissage. Il n'est pas acceptable qu'il recommence tout à partir du début.

Il est à noter que « différencier » ne veut pas dire « individualiser ». L'individualisation est réservée aux élèves à besoins spécifiques qui bénéficient d'un plan de prise en charge individualisé.

---

## Diversifier

Pourquoi diversifier ses méthodes d'apprentissage ?

Comme chaque élève développe différents niveaux de compétences et de savoirs, il s'impose de varier la forme de l'activité pédagogique qui permet de mieux cibler les élèves dans différentes situations d'apprentissage. Chaque élève perçoit son entourage de manière différente et assimile les contenus des cours de manière différente. La variation dans le cours demande de la motivation et de la flexibilité de la part de l'enseignant qui doit pouvoir répondre aux besoins de ses élèves et respecter ainsi différents types d'intelligence, des caractéristiques et des traits de personnalité extrêmement divers.

Formes d'activités pédagogiques :

- Apprentissage concret
- Travail en groupes, pour favoriser un apprentissage autonome des élèves
- Recours aux outils numériques

La voie de préparation doit être à la pointe des TIC. En effet, les TIC facilitent et rendent attractif un enseignement qui doit être flexible et différencié.

L'important reste de renouveler régulièrement les contenus des cours pour garder la motivation et l'intérêt des élèves et soutenir leur effort.

## Orienter<sup>9</sup>

Selon l'article 12, de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et des lycées techniques, une des principales missions de l'école est l'orientation des élèves :

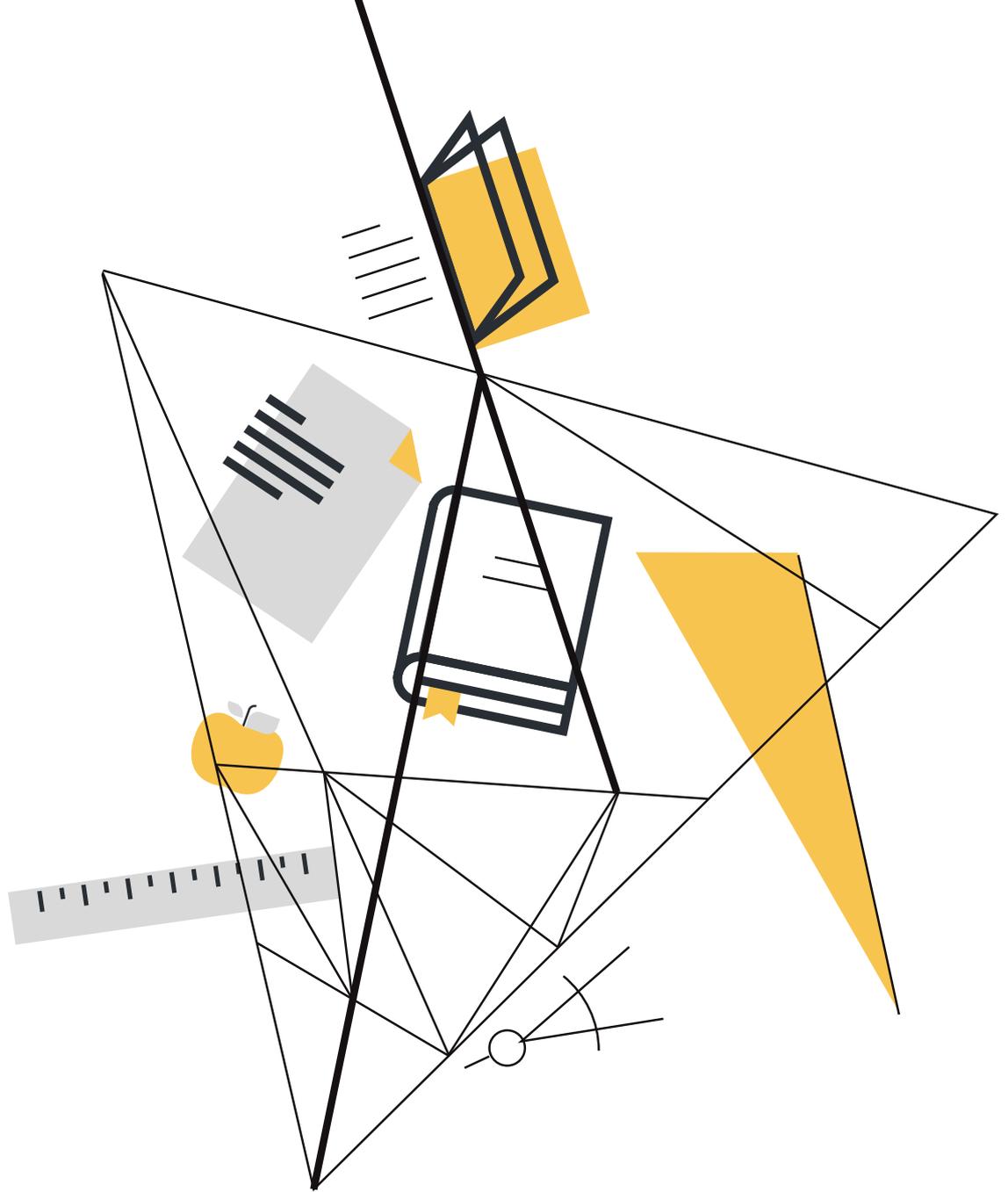
« 1. Les lycées, y compris les établissements d'enseignement privé sous régime contractuel suivant les programmes de l'enseignement public luxembourgeois, prennent en charge les élèves au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle. La démarche d'orientation mise en œuvre par les lycées et adaptée aux besoins spécifiques de sa population vise :

- à informer sur le système scolaire et les voies de formation, y incluses les possibilités d'études supérieures tant au Luxembourg qu'à l'étranger ;
- à faire connaître le monde socio-économique, en particulier le marché de l'emploi ;
- à développer les compétences permettant de prendre les décisions sur les voies de formation à choisir et d'élaborer un projet d'études personnel.
- (...)

2. La démarche d'orientation doit être conforme à un cadre de référence fixant des standards minima à respecter par lycées au niveau de la démarche d'orientation scolaire et professionnelle. »

L'enseignant accompagne l'élève pendant sa scolarité et le conseille dans l'élaboration de son projet professionnel. Il esquisse les voies éventuelles selon la promotion possible et les débouchés qu'elle permet. L'enseignant doit être informé des ouvertures et changements du marché de l'emploi et travaille en collaboration avec la cellule d'orientation. La transition vers la vie active ou une autre voie d'enseignement est facilitée si l'on transmet toutes les informations nécessaires à l'élève.

<sup>9</sup> [Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle](#)



---

## Se former

Les enseignants s'engagent à faire progresser l'école, en tant qu'organisme collectif, autant qu'à cultiver leur développement personnel. La participation aux formations et conférences dans des domaines relatifs à la voie de préparation favorisent l'enrichissement de la pratique professionnelle.



## 14. La provenance des élèves

Tout enfant ayant accompli six années d'études consécutivement ou ayant atteint l'âge de 12 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours à l'enseignement fondamental est admissible à la voie de préparation. Les élèves sont orientés à l'école fondamentale au cycle 4.2 au plus tard. La Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) peut aussi orienter des élèves dans la voie de préparation. L'orientation se fait à l'aide de tests de langues et mathématiques.

Empiriquement, on peut actuellement définir trois types de profils d'élèves :

- Les élèves ayant presque atteint le niveau de 7<sup>e</sup> de l'ESG: Ces élèves ont suivi un cycle 4.2 de l'enseignement fondamental et présentent souvent dans au moins deux disciplines un déficit qui peut être résorbé par des mesures adaptées. Très souvent, ces élèves ont encore besoin d'une aide pédagogique continue. Le nombre d'intervenants dans une classe de la voie de préparation est réduit au minimum pour permettre d'assurer un meilleur suivi des élèves. L'objectif pédagogique est donc l'insertion de ces élèves dans une classe de la voie d'orientation de l'ESG ou de la formation professionnelle. La réorientation est possible dès la 7<sup>e</sup> et se fait au plus tard après la 5<sup>e</sup> de la voie de préparation, voire la classe d'initiation professionnelle.
- Les élèves présentant un déficit linguistique dans une ou deux des langues véhiculaires : Il s'agit avant tout mais pas exclusivement d'enfants ayant immigré assez tard au cours de leur scolarité obligatoire. De ce fait, une intégration normale dans le système scolaire se trouve assujettie à la connaissance d'une langue d'enseignement. En conséquence, ces élèves profiteront d'une mise à niveau dans une de nos langues véhiculaires au moins, afin qu'ils aient la possibilité de s'insérer dans une filière à régime linguistique spécifique (classes francophones ou internationales).
- Les élèves présentant des difficultés au niveau cognitif, social ou affectif telles que leur insertion dans les classes de la voie d'orientation de l'ESG semble définitivement compromise : En général, ces élèves ont déjà essuyé plusieurs échecs ou proviennent d'une classe d'un centre de compétences. L'objectif est de préparer ces jeunes à la vie active professionnelle et sociale. Cette préparation pourra comprendre une deuxième phase d'alphabétisation et englobera des apprentissages spécifiques. Les jeunes doivent être préparés et motivés à parfaire leur formation si possible pour obtenir le certificat de capacité professionnelle (CCP) ou sinon accéder à des classes adaptées à leurs besoins (CIP, COP, COIP).

Pour les élèves orientés vers la voie de préparation dans le cycle 4.1 ou même au cycle 3.2, une réunion entre le titulaire de l'enseignement fondamental et le régent de la classe de 7<sup>e</sup> de la voie de préparation est convoquée par un membre de la direction :

*Art. 14bis. - La commission d'inclusion scolaire de l'enseignement secondaire*

*(...)*

*(3) Pour chaque élève orienté vers la voie de préparation sans avoir passé deux années au quatrième cycle de l'école fondamentale, le directeur ou un membre de la direction délégué par le directeur invite le régent de l'élève et le titulaire de l'enseignement fondamental concerné à une réunion. Si les parents le souhaitent, un psychologue du lycée assiste à la réunion et, le cas échéant, soumet l'élève à des tests afin d'établir ou de préciser ses besoins éducatifs spécifiques.*

*Cette réunion a lieu au premier trimestre/semestre de la scolarisation de l'élève au lycée. Le directeur ou un membre de la direction désigné comme délégué y obtient les informations utiles concernant l'élève et peut décider de saisir la commission d'inclusion de l'enseignement secondaire du lycée.*



## 15. Les lycées

Les lycées à voie de préparation

### Lycées publics :

Atert-Lycée Redange	Lycée Ermesinde Mersch
Lycée Aline Mayrisch	Lycée Technique Ettelbruck
Lycée des arts et métiers – Dommeldange	Lycée Guillaume Kroll Esch-sur-Alzette
Lycée Josy Barthel Mamer	Lycée Technique de Lallange
Lycée Bel-Val	Lënster Lycée Junglinster
Lycée Technique de Bonnevoie	Maacher Lycée Grevenmacher
Lycée Nic. Biever Dudelange	Lycée Technique Mathias Adam
Lycée Technique du Centre	Nordstad-Lycée
Lycée Classique Diekirch (bâtiment Mersch)	Lycée du Nord Wiltz
Lycée Edward Steichen Clervaux	Deutsch-luxemburgisches Schengen-Lyzeum Per

### Écoles privées :

École Privée Sainte-Anne  
École Privée Fieldgen  
École Privée Marie-Consolatrice

### École européenne agréée :

École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette

Pour plus d'informations :

- [L'offre scolaire \(men.lu\)](http://men.lu)
- [Menschoul.lu](http://Menschoul.lu)



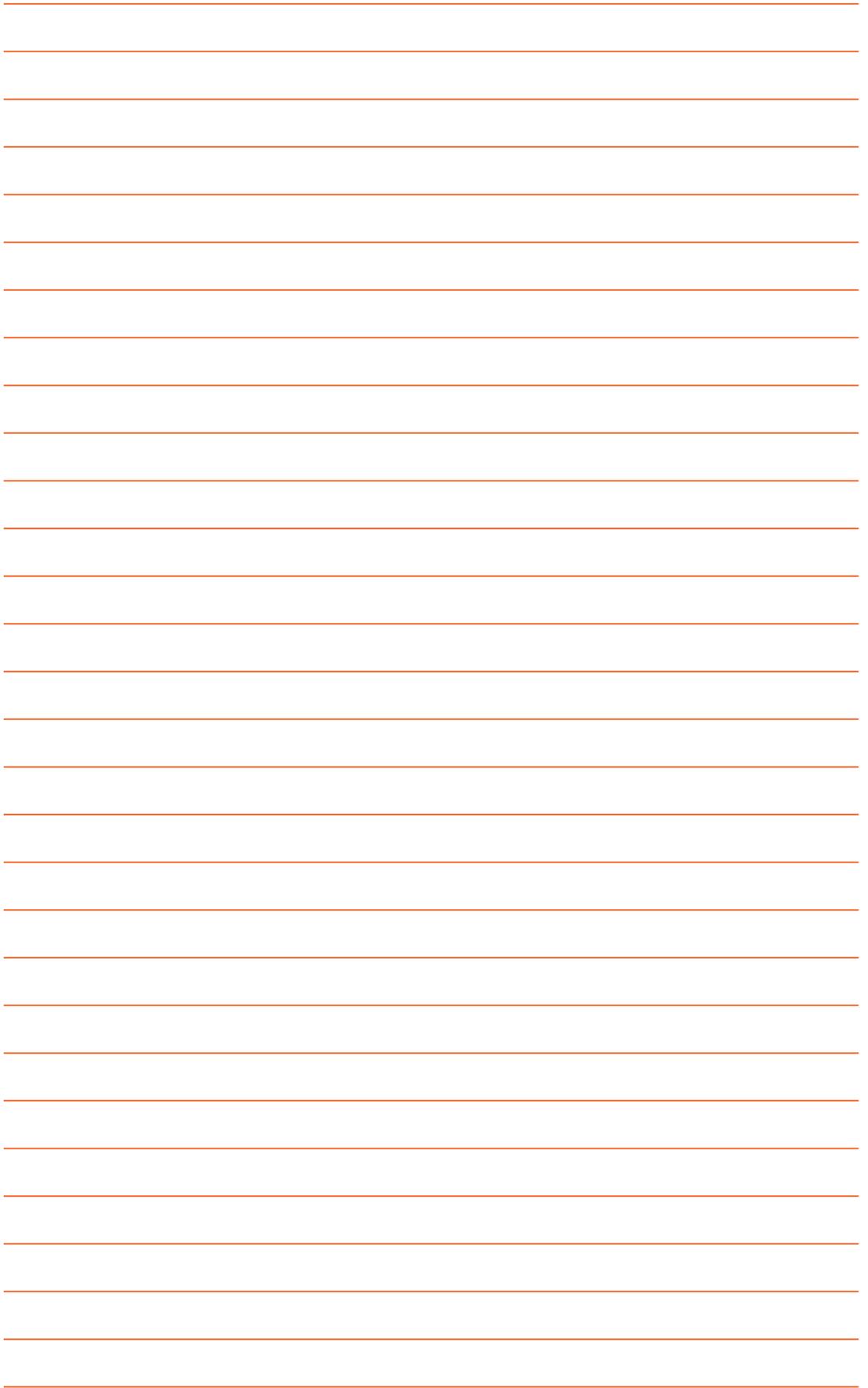
## 16. Liste des abréviations

VP	Voie de préparation
SePAS	Service psycho-social et d'accompagnement scolaires
SSE	Service socio-éducatif
CO	Cellule d'orientation
CIS	Commission d'inclusion scolaire
ALJ	Antenne locale pour jeunes du Service national de la jeunesse
MO	Maison d'orientation
6 G	6e générale
5 AD	5e d'adaptation
CIP	Classe d'initiation professionnelle
COP	Classe d'orientation professionnelle
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
ADEM-OP	Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi

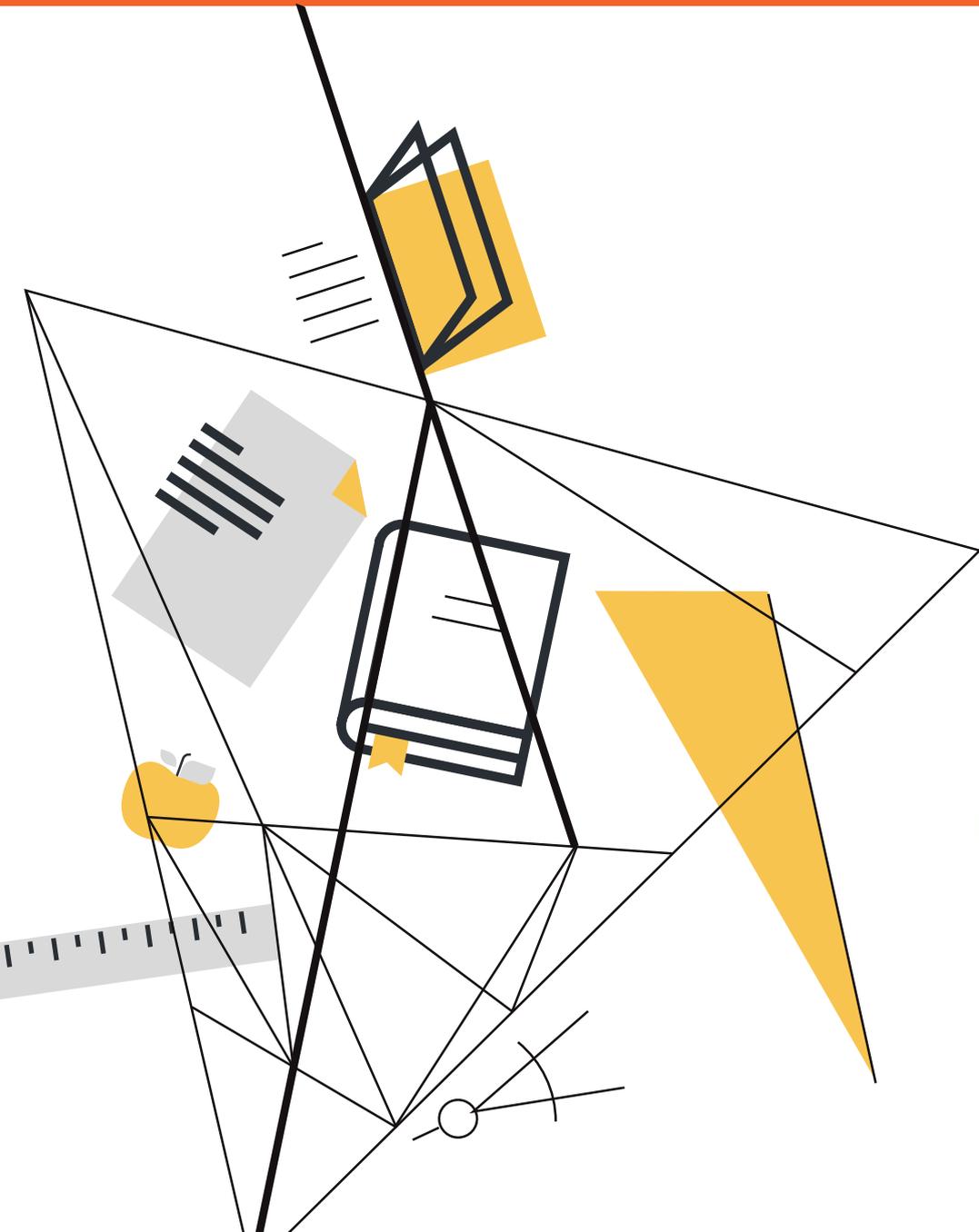


## 17. Index des sources

- LACHENMAIER F. (2012): Le profil de l'enseignant au 21<sup>ème</sup> siècle : Fédération Européenne des Ecoles, p.5-7.
- GROUPE DE TRAVAIL « REGIME PREPARATOIRE » DU COLLEGE DES DIRECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE, SCRIPT-INNO (2013) : Une vision pour le régime préparatoire.
- LËNSTER LYCÉE – INTERNATIONAL SCHOOL, SERVICE DE COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES (2020) : Voie de préparation Handlungskonzept, p.9-12.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (2019) : Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (2014) : Le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, Dossier d'information.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ; SERVICE DE COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES (1994) : Loi du 3 juin 1994 portant création du « régime préparatoire » de l'enseignement technique (&Exposé des motifs).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, SERVICE DE COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES (2013/2014) : Vade-mecum du régime préparatoire 2013/2014.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, SERVICE DE COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES (2011) : Vademecum pour le régime préparatoire 2011.
- BASSARD N. (2012) : Pourquoi varier les approches pédagogiques ? Québec, Le tableau, Volume 1, Numéro 1
- PERRENOUD P. (2001) : Dix nouvelles compétences pour un métier nouveau, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève.
- BÉLAIR L.-M., LEBEL C., SORIN N., ROY. A, LAFORTUNE L. (2010) : Régulation et évaluation des compétences en Enseignement, p. 61-95.







**SCRIPT**  
Service de Coordination de la Recherche  
et de l'innovation pédagogiques et technologiques



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse